

Dynamiques laitières en Haute-Savoie

L'AOP REBLOCHON AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ?

*Rapport d'une étude conduite avec des étudiants
de Montpellier SupAgro*



Claire Aubron et Marie-Odile Nozières-Petit

Dynamiques laitières en Haute-Savoie L'AOP Reblochon au service du développement du territoire ?

Claire Aubron¹ et Marie-Odile Nozières-Petit²

¹ UMR SELMET, Montpellier SupAgro

² UMR SELMET, INRA

Pour citer ce travail : Aubron C. et Nozières-Petit M.-O., 2018. Dynamiques laitières en Haute-Savoie. L'AOP Reblochon au service du développement du territoire ? Rapport d'une étude conduite avec des étudiants de la formation Systèmes d'élevage de Montpellier SupAgro, 40 p.

Introduction

Chaque année, les étudiants de l'option ingénieur et du parcours de master « Systèmes d'élevage » de Montpellier SupAgro suivent un module de formation d'un mois conduit par les auteures de ce rapport qui s'intéresse aux transformations de l'élevage dans un territoire. L'objectif du module est que les étudiants acquièrent les compétences permettant de porter un diagnostic sur la dynamique et la diversité des activités d'élevage à l'échelle d'un territoire. La question générale est celle de la capacité des exploitations et des filières d'élevage du territoire à créer de la richesse, à la répartir de manière équitable et à entretenir durablement le milieu. Pour y répondre, le module est organisé en plusieurs étapes et inclut deux semaines de travail de terrain intensif. Au cours d'une même journée, des moments de travail en groupe autonome de trois à quatre étudiants alternent généralement avec des séances de travail collectif avec l'ensemble de la promotion animé par les enseignants.

L'approche mobilisée est celle du diagnostic agraire (Cochet et Devienne, 2006 ; Cochet, 2011) complété par une analyse de filière. Un zonage agro-écologique issu de la lecture du paysage et la reconstitution de l'histoire agraire récente de la petite région permise par des entretiens semi-directifs auprès d'agriculteurs retraités débouchent sur une première caractérisation de la diversité des exploitations dans le territoire. Celle-ci sert de base à la définition d'un échantillonnage pour la conduite d'une deuxième série d'entretiens, auprès d'agriculteurs en activité, qui a pour but de caractériser plus finement le fonctionnement technique et les résultats économiques des types d'exploitations préalablement identifiés. Les connaissances générées permettent ensuite de modéliser cette diversité d'exploitations, en construisant des archétypes représentant chacun des ensembles d'exploitations. L'analyse de filière s'appuie elle aussi sur des entretiens conduits auprès de différents opérateurs et institutions jouant un rôle dans son fonctionnement. Elle vise à caractériser la structure et les flux au sein de la filière, mais aussi les modalités de sa gouvernance, qui influencent la création et la répartition de la valeur. Dans la mesure du possible, des références bibliographiques et des données sur l'agriculture du territoire étudié sont également utilisées pour compléter les informations recueillies via les observations et les entretiens. Certaines de ces données sont spatialisées, une semaine du module étant consacrée à la formation aux systèmes d'information géographiques¹.

En 2017, sur invitation de la Confédération Paysanne de Haute-Savoie, l'équipe enseignante a choisi de conduire ce module dans un territoire de ce département correspondant aux deux-tiers ouest de la zone AOP Reblochon². La promotion était constituée de douze étudiants. Le travail de terrain s'est déroulé en deux temps (du 11 au 15 décembre 2017, puis du 8 au 12 janvier 2018). Au total, trente-cinq entretiens avec des agriculteurs ont été réalisés, dont douze avec des retraités. L'analyse filière s'est appuyée quant à elle sur sept entretiens avec différents opérateurs et institutions, ainsi que sur des données quantitatives transmises par le syndicat interprofessionnel du Reblochon (SIR) et la fédération des coopératives laitières des Savoie (FDCL). A l'issue du module, les étudiants ont restitué leurs résultats le 19 janvier 2018 à la Maison de l'agriculture d'Annecy, devant un public constitué d'une quinzaine de personnes. C'est dans l'objectif de partager les résultats de cette étude avec un public plus large, que les auteures de ce rapport se sont lancées dans sa rédaction³.

¹ Cette semaine de formation est conduite par N. Devaux, enseignant à Montpellier SupAgro

² La partie est n'ayant pas pu être étudiée pour des questions de temps de déplacement.

³ Nous remercions la confédération paysanne de Haute-Savoie pour leur invitation et l'accompagnement logistique de l'étude, les étudiants pour le travail réalisé, ainsi que tous les agriculteurs, les opérateurs et institutions de la filière laitière qui leur ont accordé du temps lors des entretiens.

Une région de montagne et piémont

Parcourue d'ouest en est, la région d'étude correspond à l'entrée dans le massif alpin, et est donc fortement structurée par les variations d'altitude et les formes de relief (figure 1). Le climat, caractérisé par des précipitations globalement importantes et assez régulièrement réparties au cours de l'année, est lui-même marqué par l'influence de la montagne : les températures hivernales sont basses et imposent des chutes de neige à cette saison, d'autant plus importantes que l'altitude est élevée ; la topographie et les effets de versant génèrent par ailleurs une diversité de conditions climatiques à l'intérieur des massifs. Sur ces différents critères, nous distinguons trois grandes zones agro-écologiques : (i) la vallée de l'Arve ; (ii) le plateau des Bornes ; (iii) la montagne.

La vallée de l'Arve, qui s'écoule globalement vers le Nord-Ouest et rejoint le Rhône à Genève, regroupe les espaces les plus bas en altitude (450 à 580 mètres) et de plus faible relief de la région d'étude. C'est là que l'on observe le plus de parcelles cultivées, qui sont de grande taille : prairies temporaires, mais aussi céréales, oléoprotéagineux, maraîchage et pépinières. L'altitude modérée permet à ces cultures de ne pas être gênées par le froid dans leur croissance et autorise sur les prairies une pousse de l'herbe plus régulière au cours de l'année par rapport aux zones plus hautes. L'absence de relief facilite également la mise en culture avec des équipements motomécanisés de grande largeur. Par rapport aux deux autres zones, la vallée de l'Arve est par ailleurs caractérisée par une très forte urbanisation et industrialisation, ainsi que par un intense trafic routier, l'ensemble se traduisant par de fortes concurrences foncières vis-à-vis de l'agriculture.

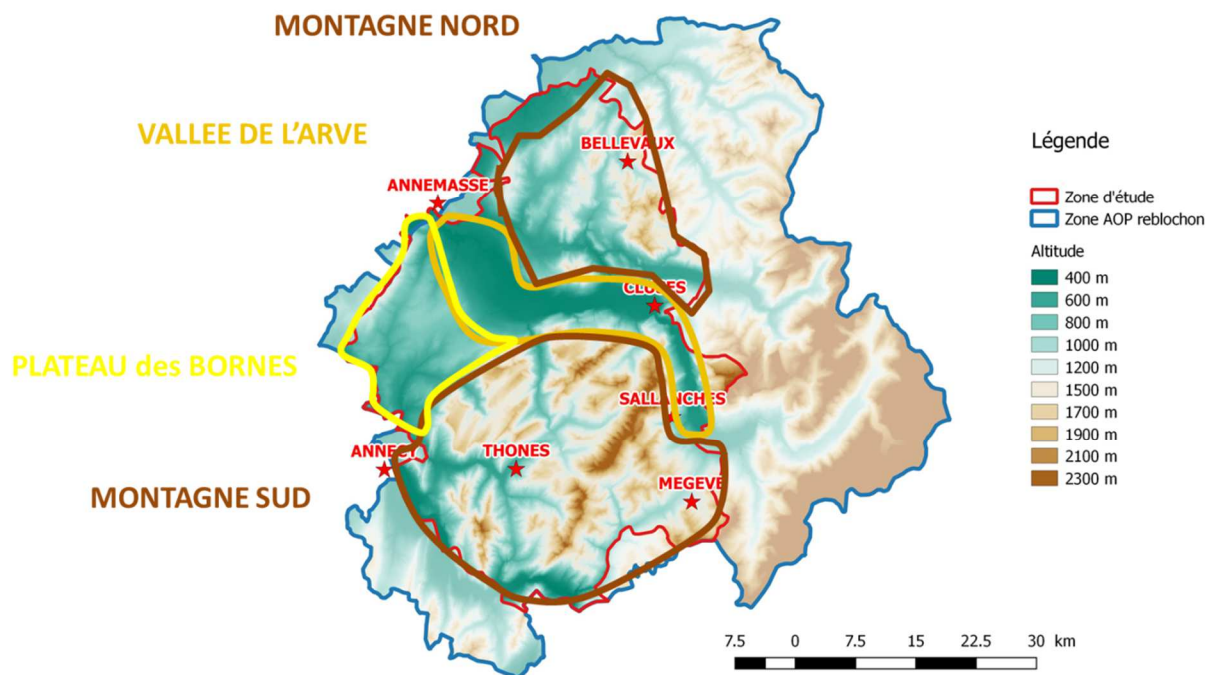
Le plateau des Bornes, entre 800 et 900 m d'altitude à l'Ouest de la région d'étude, est un bassin molassique offrant un paysage vallonné, parcouru par de nombreux ruisseaux. Bois et prairies dominent l'occupation du sol, avec un gradient en fonction de l'altitude : dans les parties les plus basses, le paysage est relativement ouvert, les prairies sont souvent cultivées (prairies temporaires) et laissent parfois la place à des céréales ; lorsque l'on monte en altitude en se rapprochant du Mont Salève, les prairies sont plutôt des prairies permanentes, souvent bordées de haies, et les surfaces boisées gagnent de l'importance. L'habitat est organisé en villages et hameaux, et, comparé à celui de la zone de montagne, apparaît dense et distribué de manière assez homogène.

La montagne correspond à plusieurs massifs constitués principalement de calcaires. Deux grands ensembles séparés par la vallée de l'Arve peuvent être distingués : la partie sud qui regroupe le massif des Bornes, les Aravis et la rive droite du Val d'Arly ; et la partie nord, parfois appelée Nord Faucigny, qui rassemble le Haut-Giffre et une partie du Chablais. Les altitudes sont plus élevées que dans les deux zones précédentes (800 à plus de 2000 m) et les reliefs bien plus marqués : le paysage est structuré autour de vallées parfois très encaissées, souvent d'orientation nord-sud. Une mosaïque de bois et de prairies, généralement permanentes, couvre les versants. L'importance relative de ces deux couverts varie en fonction de l'orientation du versant, de la pente et de l'encaissement, les agriculteurs privilégiant autant que possible les espaces bien exposés et accessibles pour les prairies. Les sommets des interfluvies, quand ce ne sont pas des falaises, présentent des reliefs plus doux que les versants et constituent alors des espaces ouverts d'estive, qui pour certains sont en voie d'embroussaillage. Par rapport aux deux autres zones, la montagne est un milieu contraignant : les températures plus basses et la couverture neigeuse limitent la production de fourrages et raccourcissent la période de pousse, se traduisant par des périodes de distribution d'aliments en bâtiment plus longues ; la dispersion des espaces utilisés est susceptible de générer du travail supplémentaire. La diversité des

conditions du milieu générées par l'étagement est toutefois également un atout : elle permet en effet d'accéder à une diversité de ressources, disponibles à des périodes complémentaires au cours d'une campagne. La zone de montagne est par ailleurs bien moins densément peuplée que la vallée de l'Arve ou le plateau des Bornes, et, sauf aux abords des stations de ski, marquée par une moindre concurrence des autres usages du foncier.

Figure 1 - Carte du territoire étudié

Réalisation : étudiants Systèmes d'élevage de Montpellier SupAgro



Dynamiques historiques de l'élevage en Haute-Savoie

Une orientation laitière ancienne, à plusieurs visages

L'orientation laitière de la région d'étude n'est pas nouvelle. Pour la partie sud de la zone de montagne (Aravis en particulier, via la tomme et le reblochon), elle correspond à une tradition de production fromagère pour partie réalisée en alpage, qui est une voie d'intégration marchande ancienne dans beaucoup de régions de montagne françaises. Dans la vallée de l'Arve, l'orientation laitière daterait de la fin du XVIII^e siècle - début du XIX^e siècle : la période est marquée par l'extension des prairies artificielles et des plantes sarclées fourragères, en remplacement de la jachère et sur les espaces de saltus auparavant réservés au pâturage (Méjean, 1928). Privé de ces ressources, l'élevage de petits ruminants recule et celui de bovins, notamment laitiers, prend de l'importance. Dans la vallée de l'Arve, sur le plateau des Bornes et dans la partie nord de la zone de montagne, le développement laitier du XIX^e siècle est par ailleurs indissociable de celui des fruitières coopératives. Le modèle dit « de gestion indirecte », proche de celui existant alors en Suisse d'où sont d'ailleurs originaires bon nombre de fromagers, est le suivant : un groupe d'agriculteurs d'une même localité organise la collecte du lait de ses membres et investit ensemble dans un équipement de fromagerie ; il met cet équipement à disposition d'un fromager, à qui il a vendu son lait pour une campagne (Guérin, 1972). A l'époque, le fromage élaboré par ces fruitières est un fromage à pâte pressée apte à la conservation, qui nécessite d'importants volumes de lait (de l'ordre du millier de litres par jour), justifiant l'organisation collective (Allefresde, 1952). Le nombre de fruitières augmente progressivement au cours du XIX^e siècle : il y en a parfois plusieurs par village (15 à Bonneville en 1900, Méjean, 1928) et 400 en Haute-Savoie en 1950 (Guérin, 1972).

Si l'orientation laitière de la région d'étude est déjà engagée en 1950, les exploitations agricoles n'en sont pas moins très différentes d'aujourd'hui. Elles sont de bien plus petite taille, rassemblant 3 à 15 vaches tarine ou abondance, et plus diversifiées : toutes élèvent des chèvres qui sont également traitées ; elles disposent de prairies – exploitées au pâturage et/ou servant à faire du foin distribué en période froide – mais aussi d'au moins un peu de céréales pour l'alimentation des animaux. Le travail est en grande partie manuel ; la traction attelée, majoritairement équine, est utilisée quand la pente n'est pas trop forte pour les labours et parfois aussi pour la fauche ; mulets et chevaux jouent également un rôle important dans le transport des matières (lait, foin, etc.). Autre caractéristique, la pluriactivité est de mise dans bon nombre d'exploitations, que ce soit dans le décolletage qui a remplacé l'horlogerie dans la vallée de l'Arve dans la première moitié du XX^e siècle (Gide et Houssel, 1992) ou dans la sylviculture, plutôt en montagne. Au-delà de ces grandes lignes, le fonctionnement des exploitations diffère entre zones : les cultures autres que prairiales (céréales, betterave, pomme de terre, maraichage, etc.) et les élevages de volaille sont plus développés dans la vallée de l'Arve que dans les autres zones. Dans cette partie distante des montagnes, la pratique de l'estive n'est par ailleurs pas systématique, et déjà assez rare pour les vaches laitières, qui sont donc alimentées au pâturage dans la vallée en période estivale. Cela va de pair avec le mode de collecte du lait – des fruitières coopératives fabriquant alors de l'emmental – qui fonctionnent ainsi toute l'année. La zone de montagne est à l'inverse caractérisée par des déplacements saisonniers entre étages écologiques permettant d'exploiter au mieux, via le pâturage et la fauche, les décalages de périodes de pousse de l'herbe entre les vallées et l'estive. Dans les montagnes sud (Bornes, Aravis, Val d'Arly), le lait ainsi produit est transformé par chaque famille en reblochon ou en tomme (Robert, 1939) qui est ensuite vendu à des négociants. Dans les montagnes nord (Haut-Giffre, Chablais), où les estives sont peut-être

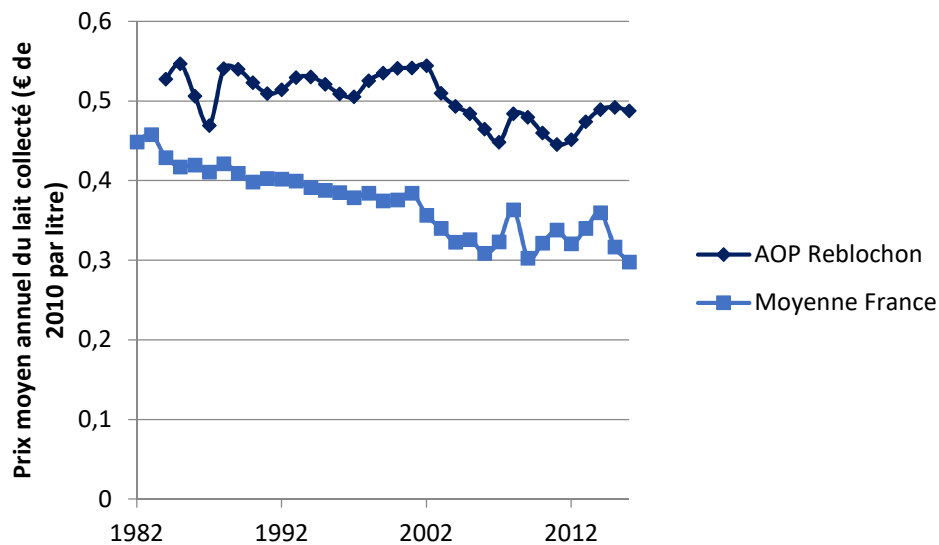
plus proches des villages, il existe des fruitières qui collectent le lait en alpage. Sur le plateau des Bornes, la situation s'apparente plutôt à celle en vigueur dans la vallée de l'Arve, avec des vaches laitières passant la période estivale sur place et une collecte laitière locale toute l'année par la fruitière.

Motomécanisation et agrandissement : les évolutions majeures depuis 1950 sous l'influence des politiques nationales et européennes

Dans les décennies qui suivent la seconde guerre mondiale, les choix politiques de l'Europe et de la France sont guidés à la fois par un objectif de reconstruction et de sécurisation de la production agricole et de satisfaction des besoins de main-d'œuvre des secteurs non agricoles alors en plein essor. Trois ensembles de politiques agricoles sont mis en œuvre dans cette optique : des politiques foncières, avec une régulation du fermage ; des politiques de crédit, qui, dans la région d'étude facilitent l'acquisition par les agriculteurs des premiers équipements motomécanisés pour la fauche et la traite, transformant le travail dans les exploitations ; des politiques de prix, incluant pour le lait des mécanismes d'intervention aux frontières et de stockage qui garantissent aux producteurs des prix élevés et stables. La création en 1958 de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Reblochon est une initiative plus localisée pour obtenir des garanties de prix. Elle ne concerne toutefois à l'époque qu'une partie des éleveurs laitiers de la région d'étude, puisque les fruitières, même si elles sont situées dans l'aire de l'AOC Reblochon, produisent alors surtout de l'emmental, qui n'est pas protégé par une appellation. Le prix du lait dans les fruitières est négocié en fin d'année dans chacune d'elle pour l'année suivante. Le succès des politiques européennes est tel que l'union devient excédentaire en lait dès les années 1970 et décide d'instaurer des quotas laitiers en 1984 pour résorber le coût de ses interventions sur le marché (Kroll et al., 2010 ; Dervillé, 2012). Par le biais de différents mécanismes, la gestion des quotas laitiers en France a été globalement plutôt favorable aux zones de montagne, qui ont bénéficié d'un maintien voire d'un accroissement de leurs droits à produire (Chatellier et Delattre, 2003 ; Dervillé et Allaire, 2014). Même si elles l'ont limitée, les interventions sur le marché et le régime des quotas laitiers n'ont pas empêché la diminution des prix agricoles en termes réels. Cette dégradation – ici du prix réel du lait – résulte de l'accroissement sans précédent de la productivité du travail dans les exploitations laitières françaises et européennes, qui s'explique lui-même pour une large part par la motomécanisation (Garambois, 2011 ; Charroin et al., 2012). L'évolution du prix du lait au producteur en France entre 1984 et le début des années 2000 (figure 2) fait en revanche apparaître l'efficacité du système des quotas en termes de stabilité des prix. Ce graphique met également en lumière l'intérêt de l'appellation Reblochon, qui, suite à la banalisation de l'emmental concurrencé par la production fromagère de l'ouest de la France, va progressivement devenir le produit phare des fruitières de la région d'étude à partir des années 1980 (Chatellier et Delattre, 2003) : les prix au producteur de lait entrant dans la fabrication de reblochon sont en moyenne près de 40% supérieurs au prix moyen français sur la période considérée. Jusqu'au début des années 2000, ils présentent par ailleurs plus de variations à court terme, mais se dégradent très peu sur le moyen terme.

Figure 2 – Evolution des prix réels du lait collecté en France et dans la zone AOP Reblochon, 1982-2016

Réalisation : auteures à partir de Prix du lait France : FAOSTAT ; Prix du lait zone AOP Reblochon : FDCL ; Inflation France : Banque mondiale



Dans ces conditions de politiques nationales et européennes et de stratégies régionales structurées autour de produits de qualité, c'est le développement de la motomécanisation, et l'agrandissement des fermes auquel il est associé, qui constitue sans nul doute le changement le plus profond de l'agriculture de la région étudiée. Plusieurs étapes peuvent être distinguées (tableau 1). A partir des années 1960, la traite commence à être motomécanisée à l'aide d'un pot trayeur, de même que la récolte du foin, via une barre de coupe fixée sur les premiers tracteurs quand la pente le permet et une motofaucheuse dans le cas contraire. Dans les années 1970, le pipelait remplace le pot trayeur, et les équipements de fauche se diversifient : faneuse, andaineuse et presse complètent la faucheuse. L'ensemble génère un gain de temps considérable dans la réalisation de ces tâches – quotidiennes pour la traite et au contraire très saisonnières pour la fauche – et permet à un actif d'augmenter fortement le nombre de vaches qu'il est en mesure d'élever. Les années 1970 correspondent également dans la région aux premiers investissements dans des équipements de séchage en grange : ceux-ci permettent de s'affranchir au moins en partie des conditions climatiques – pluvieuses rappelons-le – pour faire sécher et donc conserver le fourrage. Des coupes plus précoces deviennent possibles, le stockage est de meilleure qualité et les rendements sont augmentés. Concernant la fenaison, ce sont surtout la puissance et la largeur des équipements qui se sont accrus depuis cette période, avec dans certaines exploitations des tracteurs atteignant aujourd'hui les 200 chevaux de puissance et des faucheuses larges de 9 mètres. Pour la traite, les premières salles de traite dotées d'une machine à traire sont installées dans les années 1980 et, depuis les années 2000, laissent la place dans certaines exploitations au robot de traite, souvent assorti d'autres dispositifs d'automatisation. Des bâtiments et aménagements de plus en plus grands, qui servent de stabulation pour les animaux ou pour stocker le fourrage, le fumier ou le matériel, viennent compléter ces équipements. Les exploitations qui font du fromage fermier ont en outre investi dans les bâtiments et équipements nécessaires à la transformation. Remarquons au passage que les équipements motomécanisés étant le plus souvent spécifiques d'une production, l'accroissement du niveau d'équipement va de pair avec

une spécialisation des exploitations. La région d'étude étant déjà assez engagée dans la production laitière bovine depuis le XIXe siècle, cette spécialisation est moins visible que dans d'autres régions. Elle s'est toutefois traduite par l'abandon de l'élevage de chèvres, de volailles et du maraîchage, et par un recul de la production céréalière dans la plupart des exploitations bovin lait de la région qui combinaient encore ces activités en 1950.

Tableau 1 – Evolution des équipements

Date*	1950	1960	1970	1980	2000
Equipement de traite	Traite manuelle	Pot trayeur	Pipe-lait	Salle de traite	Robot de traite
Equipement de fauche	- Traction animale barre de coupe - Fauche manuelle	- Tracteur et faucheuse - motofaucheuse	Séchage en grange Faucheuse Andaineuse Faneuse Presse	Augmentation de la puissance et de la largeur	

*date à partir de laquelle l'équipement commence à être utilisé

Plusieurs changements techniques sont concomitants de cette évolution des équipements. Sur les terres labourables de la vallée de l'Arve et du plateau des Bornes, les éleveurs cultivent des prairies temporaires en rotation avec des céréales, qui servent pour la fauche et pour certaines pour le pâturage, en complément des prairies permanentes. Depuis les années 1970, ces fourrages sont complétés par des concentrés achetés qui sont distribués aux animaux tout ou partie de l'année, avec un maximum de 1800 kg par vache et par an fixé par le cahier des charges de l'AOP Reblochon. Ce même cahier des charges interdit les fourrages ensilés dans l'alimentation des vaches, ce qui a eu pour effet de limiter le développement du maïs ensilage dans la région d'étude. Plus récemment, dans ces parties basses de la région d'étude, l'affouragement en vert, à base de maïs ou d'herbe coupé quotidiennement en période de pousse, prend en revanche de l'importance. Depuis les années 1960, la génétique des troupeaux s'est également transformée, les éleveurs cherchant un compromis entre rendement laitier élevé et, pour ceux s'appuyant sur le pâturage en montagne, bonne aptitude à la marche. L'expansion de la prim'Holstein dans les parties basses de la région d'étude a été freinée par le choix de l'AOP Reblochon de cinq puis trois races d'origine locale : la tarine, l'abondance et la montbéliarde. Les trois races font l'objet d'une sélection, qui a notamment conduit à l'accroissement du rendement laitier, diffusé dans les élevages via l'insémination artificielle. La montbéliarde, qui est la plus productive des trois races, domine les troupeaux des parties basses de la région d'étude alors que la tarine, meilleure marcheuse, et l'abondance sont plus présente en montagne. Les élevages disposent généralement aussi de vaches abondance, de manière à ce que le lait puisse être transformé en fromage AOP Abondance, en complément du reblochon au moins à certaines périodes de l'année.

L'accroissement du niveau d'équipement décrit ci-dessus est indissociable de l'agrandissement des exploitations⁴. D'une part, l'acquisition d'équipements plus performants, en permettant d'augmenter la taille du troupeau et des surfaces qu'un actif peut conduire, rend possible l'agrandissement. D'autre

⁴ Ces deux évolutions ressortent également de l'étude conduite dans le projet Efel dans la zone AOP Reblochon : entre 2000 et 2012, sur un échantillon de 38 fermes, les exploitations ont en moyenne augmenté leur production laitière de plus de 50% et les annuités ont augmenté plus fortement que le volume de lait (Ceraq, 2015).

part, augmenter les volumes produits est nécessaire pour rentabiliser les investissements réalisés. La question qui se pose alors est de savoir pourquoi les exploitations agricoles ont elles besoin de s'agrandir. La réponse est qu'il y a là un moyen de maintenir le niveau de vie (Mazoyer et Roudart, 1997) : dans un contexte marqué au moins dans un premier temps par la hausse du niveau de vie global de la population, la baisse déjà évoquée des prix agricoles en dépit des quotas et de l'AOP Reblochon, et, plus récemment, la hausse du prix de certains intrants devenus essentiels au fonctionnement des exploitations (voir annexe 1), l'augmentation des volumes produits apparaît en effet comme un moyen de maintenir le revenu agricole en termes réels. Les possibilités d'agrandissement sont toutefois différenciées. Tout d'abord, les différentes zones n'offrent pas les mêmes possibilités : l'investissement dans des tracteurs puissants et des équipements de fauche de grande largeur ne peut être rentabilisé qu'à condition d'accéder à plusieurs dizaines d'hectares de prairies, organisées en grandes parcelles relativement concentrées dans l'espace, accessibles et productives, ce qui est très difficile dans la zone de montagne⁵. L'agrandissement des exploitations au sein de la région d'étude est donc plus marqué dans la vallée de l'Arve et sur le plateau des Bornes qu'en montagne (voir figures 3 et 4), et le niveau d'investissement par conséquent généralement plus élevé. Le fait que la plupart des exploitations de la zone de montagne – en particulier Sud – utilisent un pipe-lait, tandis que la quinzaine d'exploitations à ce jour équipées de robot de traite se trouvent dans les parties les plus basses de la région d'étude, en est une illustration. Mais les possibilités d'agrandissement sont également très différentes entre exploitations d'une même zone. A chaque nouvelle étape de la motomécanisation ou de l'automatisation du travail, les revenus dégagés par les exploitations les plus petites sont insuffisants pour investir dans les nouveaux équipements. Lors du départ à la retraite du chef d'exploitation, la faiblesse des revenus et ces perspectives de développement limitées via l'agrandissement compromettent la transmission. Ces petites exploitations ont donc tendance à disparaître, leurs terres étant reprises par celles, déjà plus grandes, qui ont les moyens d'investir dans les nouveaux équipements et vont par ce biais-là s'agrandir. Ce mécanisme, dit de développement inégal (Mazoyer et Roudart, 1997), n'est en rien spécifique à la région étudiée. D'après les données rassemblées, son intensité est assez comparable à celle observée en moyenne à l'échelle nationale, avec peut-être une moindre diminution du nombre d'exploitations laitières et de l'emploi sur la période récente (voir tableaux 2 et 3). En dépit du dynamisme des filières laitières de qualité dans la région d'étude, celle-ci perd ainsi entre 15 et 22% d'exploitations tous les cinq ans, et près de 10% de ses actifs agricoles.

⁵ Dans la vallée de l'Arve, l'urbanisation compromet également l'expansion des exploitations en surface, mais les parcelles sont de plus grande taille et plus accessibles qu'en montagne.

Figure 3 – Cartographie de l'évolution du nombre de producteurs laitiers⁶ et de la collecte par producteur livrant son lait à une coopérative entre 1984 et 2016

Réalisation : étudiants Systèmes d'élevage de Montpellier SupAgro, source : FDCL

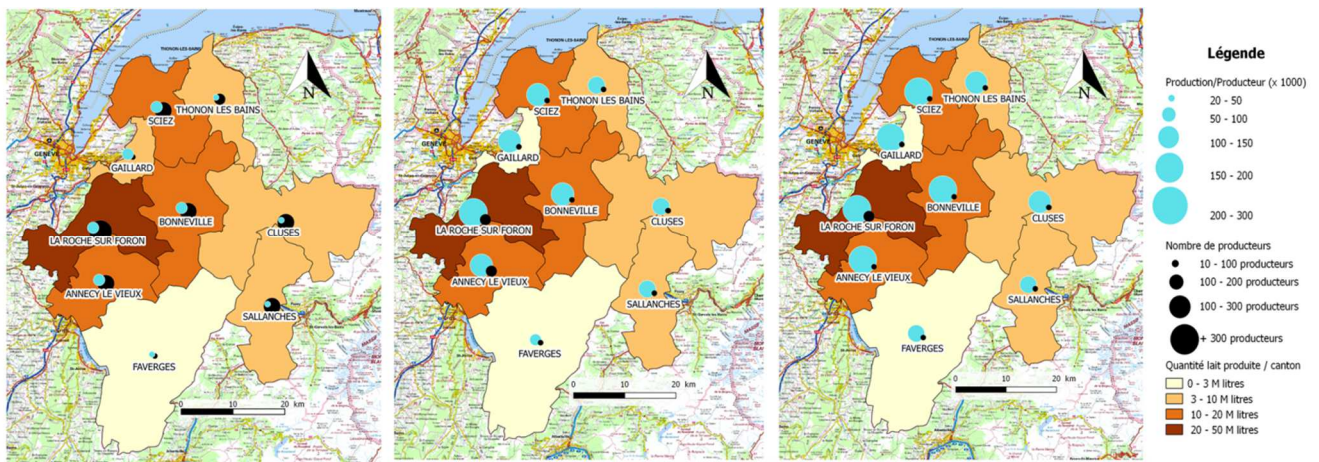
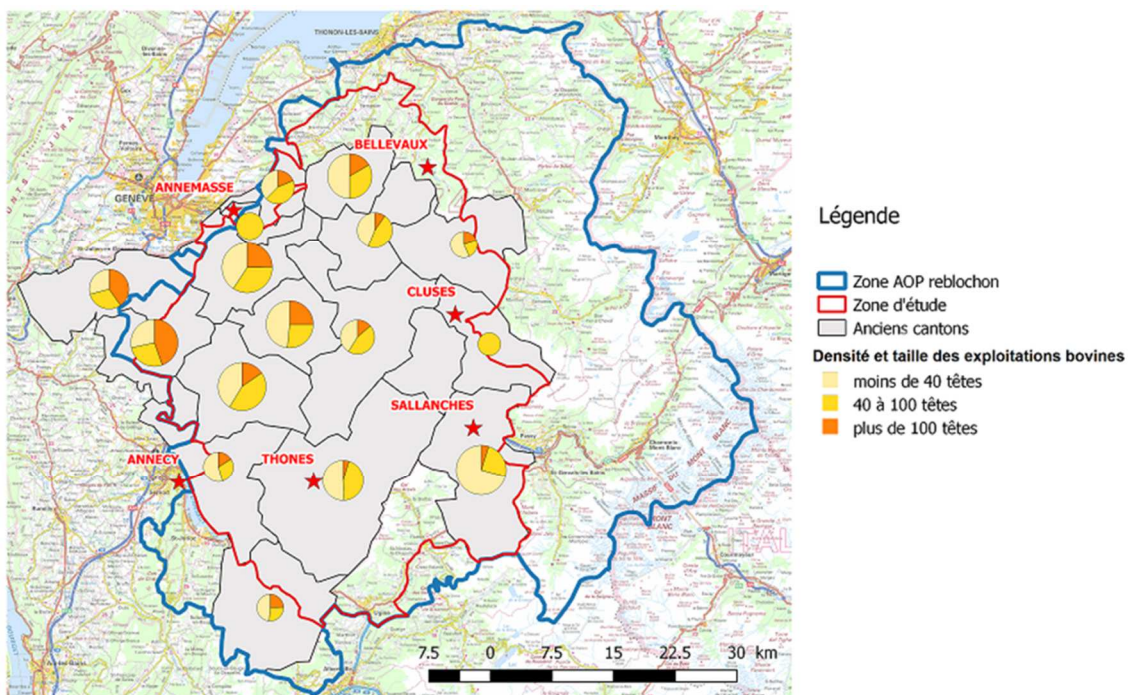


Figure 4 – Taille et densité des exploitations élevant des bovins en 2010

Réalisation : étudiants Systèmes d'élevage de Montpellier SupAgro, source : RA 2010 (Agreste)



⁶ Les producteurs fermiers et leur production ne sont pas pris en compte sur ces cartes. Il en est de même pour les producteurs livrant leur lait sans passer par une coopérative, au demeurant peu nombreux.

Tableau 2 - Evolution du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles

Réalisation : auteures à partir de différentes sources

	Période	Entité géographique locale	Source	Evolution en cinq ans (local)	Evolution en cinq ans (France)
Années 1980-2000					
Nombre d'exploitations agricoles	1988 à 2000	18 anciens cantons de Hte-Savoie	Agreste	-17,1%	-16,1%
Nombre d'UTA	1988 à 2000	18 anciens cantons de Hte-Savoie	Agreste	-16,0%	-15,6%
Nombre d'exploitations laitières livrant leur lait à coopératives	1984 à 2006	17 nouveaux cantons de Hte-Savoie	FDCL	-22,1%	
Années 2000-2010					
Nombre d'exploitations agricoles	2000 à 2010	18 anciens cantons de Hte-Savoie	Agreste	-19,4%	-14,2%
Nombre d'UTA	2000 à 2010	18 anciens cantons de Hte-Savoie	Agreste	-9,5%	-11,4% (Agreste, 2000 à 2010)
					-10,4% (ADEL – CEP, 2010 à 2014)
Nombre d'exploitations laitières	2000 à 2010	18 anciens cantons de Hte-Savoie	Agreste	-15,6%	-19,9% (Agreste, 2000 à 2010)
					-19,7% (ADEL – CEP, 1996 à 2015)
Nombre d'exploitations laitières livrant leur lait à coopératives	2006 à 2016	17 nouveaux cantons de Hte-Savoie	FDCL	-15,0%	
Nombre d'exploitations laitières AOP Reblochon	2010 à 2017	Zone AOP Reblochon	SIR	-14,8%	
Nombre d'exploitations fermières AOP Reblochon	2010 à 2017	Zone AOP Reblochon	SIR	-11,1%	

Tableau 3 - Evolution de la taille des exploitations

Réalisation : auteures à partir de différentes sources

	Période	Entité géographique locale	Source	Evolution en cinq ans (local)	Evolution en cinq ans (France)
Cheptel laitier moyen par exploitation laitière	2000 à 2010	18 anciens cantons de Hte-Savoie	Agreste	14,3%	17,5%
Production laitière moyenne par exploitation livrant son lait à une coopérative	1984 à 2006	17 nouveaux cantons de Hte-Savoie	FDCL	26,8%	27,6% (FranceAgriMer – CEP ⁷ , 1996 à 2015)
Production laitière moyenne par exploitation livrant son lait à une coopérative	2006 à 2016	17 nouveaux cantons de Hte-Savoie	FDCL	18,3%	
Production moyenne de reblochon laitier par exploitation laitière AOP*	2010 à 2017	Zone AOP Reblochon	SIR	21,9%	
Production moyenne de reblochon fermier par exploitation fermière AOP*	2010 à 2017	Zone AOP Reblochon	SIR	-1,7%	

* Le lait produit dans ces exploitations peut être transformé en d'autres produits que le Reblochon

Dans le même temps, l'organisation de la filière laitière se modifie. Apparaissent des coopératives à gestion directe, souvent par passage du fromager du statut de prestataire à celui de salarié de la coopérative, qui demeure propriétaire du bâtiment et du matériel de transformation. Des coopératives de vente de lait émergent également, dont la fonction principale est le rassemblement des producteurs pour la négociation du prix du lait auprès d'un fromager privé. C'est ce dernier qui est alors propriétaire des bâtiments et du matériel de transformation (parfois suite à leur rachat auprès de la coopérative). Le plus souvent, ces coopératives de vente de lait ne possèdent pas de structures de collecte, la collecte pouvant être prise en charge directement par le fromager ou par un transporteur privé prestataire. Certains fromagers privés se fournissent même, pour une part du lait qu'ils transforment directement auprès de producteurs, sans passer par une coopérative

Le nombre d'opérateurs diminue et leur taille augmente. Avec 430 fruitières en 1960, le paysage laitier se concentre fortement pour ne compter aujourd'hui qu'une cinquantaine d'opérateurs collectant du lait sur les deux Savoie (Source FDCL).

Le modèle de développement fermier en montagne : alternative à l'agrandissement ?

Si la concentration des exploitations dans la région d'étude est similaire à celle observée dans d'autres régions françaises, la dynamique en cours dans la zone de montagne, sud en particulier, semble en revanche spécifique, surtout lorsque l'on la compare à d'autres régions de montagne françaises : considéré à l'échelle de la région d'étude, le processus de développement inégal exposé ci-dessus aurait dû conduire à l'élimination de la plupart des exploitations de la zone de montagne, plus petites que celles des parties basses et avec une capacité limitée à rentabiliser des investissements dans des équipements plus performants, par exemple de fauche. Or, les exploitations de la zone de montagne

⁷ Dans Depeyrot, 2017a.

sont certes plus petites, mais leur nombre n'a pas plus diminué que dans la vallée de l'Arve ou sur le plateau des Bornes (voir figures 5 et 6). La densité d'exploitations dans les Aravis est en conséquence à peine plus faible aujourd'hui que dans les parties plus basses de la région d'étude, pour des conditions du milieu à bien des égards beaucoup plus contraignantes. L'explication réside dans un modèle de développement en montagne qui s'appuie sur la transformation fromagère fermière, qui a permis à ces exploitations de se maintenir autant qu'ailleurs, tout en s'agrandissant moins. L'investissement en travail – et en équipements – dans la transformation permet en effet d'obtenir un prix du litre de lait qui est environ de moitié supérieur à celui obtenu en livrant le lait à une fromagerie. Ce modèle de développement trouve son origine dans la fabrication, ancienne nous l'avons vu, de tomme et de reblochon par les éleveurs de la zone de montagne sud, notamment en alpage. En ce qui concerne le reblochon, cette fabrication est reconnue depuis 1958 par une appellation d'origine qui spécifie ce qu'est un reblochon fermier et le distingue du reblochon dit laitier, facilitant ainsi le maintien d'un différentiel de prix entre les deux types de reblochon.

Figure 5 – Evolution de la densité d'exploitations agricoles par commune de la région d'étude entre 1988, 2000 et 2010

Réalisation : étudiants Systèmes d'élevage de Montpellier SupAgro, source : Recensement Agricole (Agreste)

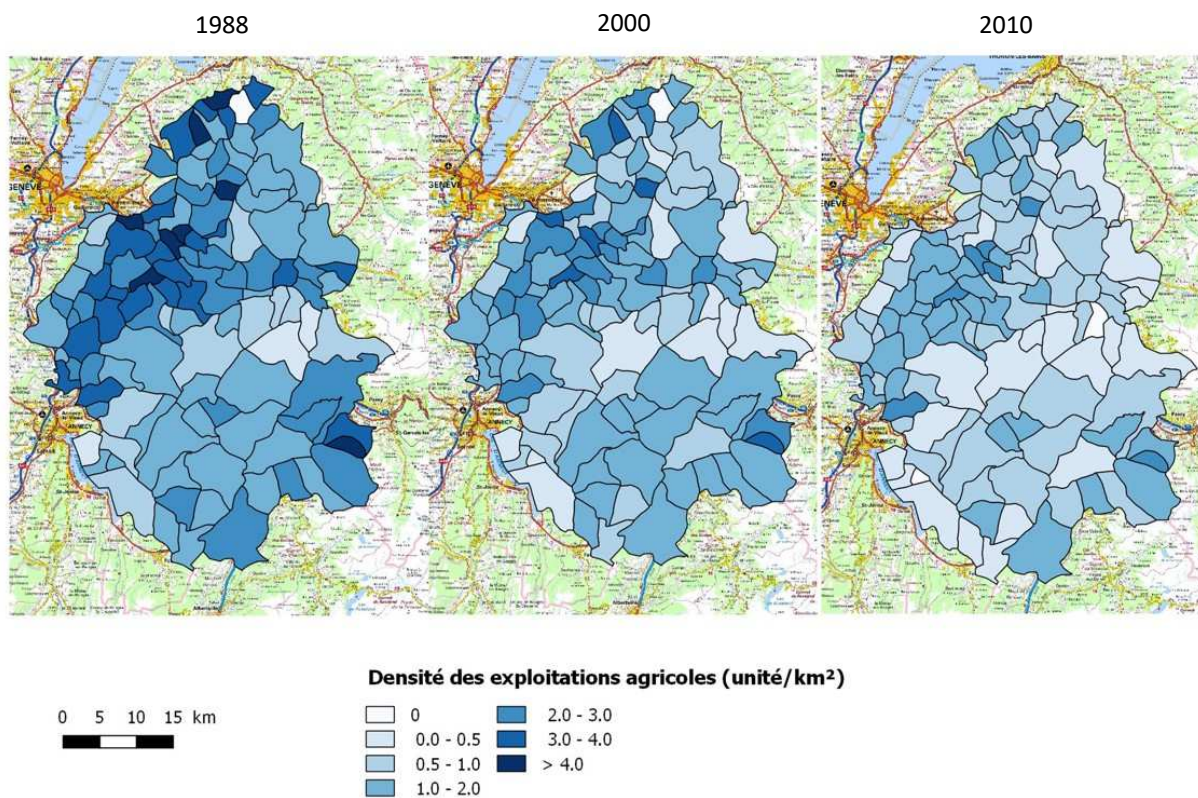
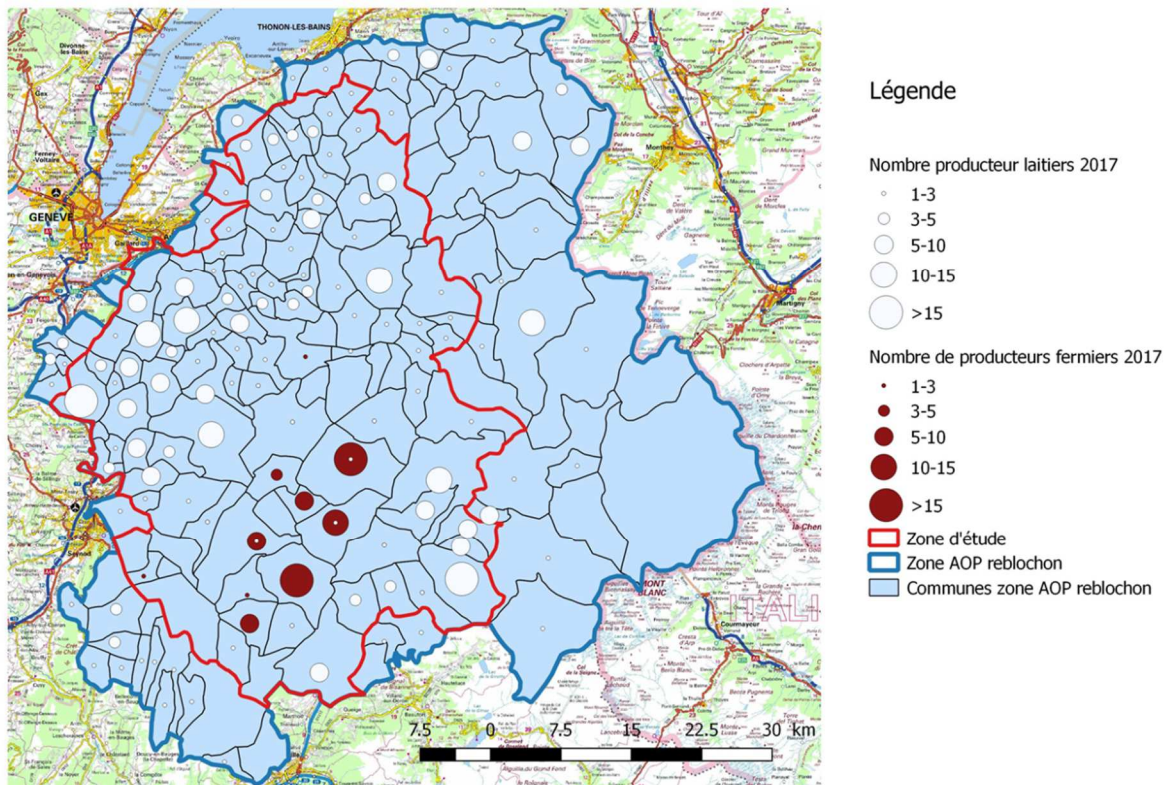


Figure 6 – Répartition des producteurs laitiers et fermiers dans l’AOP Reblochon en 2017

Réalisation : étudiants Systèmes d’élevage de Montpellier SupAgro, source : SIR



Aussi traditionnel soit-il, cet élevage fermier de montagne a lui aussi connu bien des transformations depuis les années 1950. Tout d’abord, même si elles se sont moins agrandies que dans la vallée de l’Arve et sur le plateau des Bornes, les exploitations qui sont parvenues à se maintenir ont accru la taille de leur troupeau, jusqu’à 20-25 vaches par actif (contre 30 à plus de 40 dans les exploitations laitières des parties basses). Les moindres possibilités d’agrandissement en surface par rapport aux parties basses et surtout d’augmentation des rendements fourragers via la motomécanisation et le recours à des intrants extérieurs (semences, engrais de synthèse), se sont toutefois traduites, les troupeaux étant maintenant plus grands et plus productifs, par une dégradation de l’autonomie fourragère : les exploitations de la zone de montagne achètent aujourd’hui des concentrés, mais aussi pour la plupart une partie du foin qu’elles distribuent aux animaux⁸. La mise en pension⁹ voire même l’achat des génisses prêtes à vêler relève de la même logique de minimisation de la demande de fourrages à produire en montagne. Un autre changement, qui ne concerne toutefois que certaines exploitations, est l’abandon de l’estive pour les vaches laitières : celui-ci, mis en œuvre dans certains cas dès les années 1980, semble avoir été favorisé par l’éloignement de l’estive par rapport au siège de certaines exploitations, le statut foncier précaire ou coûteux de certaines estives, des possibilités d’agrandissement par rachat ou fermage de prairies permanentes permettant de passer l’été à

⁸ Pour respecter le cahier des charges de l’AOP Reblochon, ce fourrage doit provenir de l’aire d’appellation (à hauteur de 100% de MS de la ration de base des vaches en lactation pour les exploitations situées en dessous de 600 m d’altitude, et de 75% au minimum au-delà de cette limite altitudinale).

⁹ La mise en pension des génisses, notamment pour la période hivernale, dans des exploitations de la plaine était déjà pratiquée par le passé par certaines exploitations de la montagne.

proximité du siège d'exploitation, et surtout, les investissements et le travail supplémentaires exigés par la traite et la transformation fromagère en alpage.

Depuis les années 1950, les circuits de commercialisation des fromages fermiers ont également évolué. Si auparavant, le fromage fermier, en particulier le reblochon, était essentiellement acheté par des négociants, ce sont aujourd'hui des affineurs qui collectent le fromage « en blanc » après 5 jours d'affinage en ferme. Ces opérateurs assurent la fin de l'affinage avant de le vendre dans des circuits très diversifiés privilégiant les débouchés locaux. Ces structures d'affinage du Reblochon AOP fermier n'échappent pas à la tendance globale de concentration. Un affineur coopératif, la coopérative de Thônes, créé au début des années 1970 à l'initiative d'une vingtaine d'agriculteurs, produit aujourd'hui près d'un quart du Reblochon fermier AOP et joue donc un rôle important dans la définition des prix.

Il faut évoquer enfin les producteurs de fromage fermier en circuits courts, dont le nombre s'accroît depuis les années 2000. Ces éleveurs combinent la vente directe aux consommateurs (sur le lieu de production en période touristique hivernale et estivale ou sur les marchés hebdomadaires), la vente à des distributeurs locaux, et parfois la vente à des crémiers et grossistes régionaux. Cette évolution s'accompagne généralement d'une diversification de la gamme de produits (plusieurs types de fromages affinés mais aussi des yaourts) et parfois de l'abandon de la production de l'AOP Reblochon fermier, exigeante en travail. Elle correspond en fait à l'étape suivante de ce que nous avons appelé le modèle de développement fermier, qui se présente comme une alternative au moins partielle à l'agrandissement : d'après les entretiens que nous avons conduits, le travail et les investissements supplémentaires pour l'affinage et la commercialisation permettent en effet d'accroître de 15 à 20% le niveau de valorisation du litre de lait par rapport à la vente à un affineur. Ce niveau est toutefois très variable, de même que la charge en travail supplémentaire générée, en fonction de l'éloignement des points de vente et de la concurrence en vigueur sur ces marchés. Les élevages fermiers avec vente à affineurs sont concentrés dans la zone de montagne, en particulier sud où ils étaient présents historiquement et où se trouve aujourd'hui la coopérative impliquée dans l'affinage. Les élevages fermiers en vente directe sont également nombreux dans cet espace, où ils profitent du tourisme hiver et été, mais se sont aussi développés dans la zone de montagne nord, et même dans les parties basses de la région d'étude, par des agriculteurs qui cessent de livrer leur lait à une fruitière.

Le Reblochon, une appellation de plus en plus structurante pour la région d'étude

Comme déjà évoqué, le Reblochon AOP est devenu à partir des années 1990 le principal produit des fruitières de la région d'étude, dans lesquelles il a remplacé l'emmental qui se voyait concurrencé par la production de l'Ouest de la France. Le Reblochon – son cahier des charges, son prix, le mode d'organisation de la filière – devient un enjeu pour presque tous les éleveurs et les opérateurs des filières laitières de la région d'étude, et non plus seulement pour la zone de montagne.

Ainsi, le cahier des charges et la zone de production englobent les deux types de productions, fermières et laitières, en précisant pour l'une comme pour l'autre des conditions communes de production et des conditions spécifiques. Mais en près de 30 ans, l'équilibre au sein de la filière entre « fermier » et « laitier » est modifié. La production de Reblochon laitier a connu une véritable explosion en volume, ce qui est moins le cas de celle du Reblochon fermier. Ce dernier joue toutefois un rôle clé sur les marchés locaux et « haut de gamme » et reste essentiel en termes d'image pour l'ensemble de l'AOP. Sa production est par ailleurs très structurante du développement économique de la zone de montagne sud. Le reblochon laitier, quant à lui, a fait l'objet d'une stratégie de développement en

deux temps. Si dans les années 80-90, les opérateurs le promeuvent comme un fromage « à tartiflette », les années 2000 sont l'occasion de développer son image de fromage à plateau. Ceci conduit à introduire dans la dernière version du cahier des charges la possibilité de le vendre en portions (présentant 3 faces croustées) pour s'adapter au développement du mode de consommation individuelle des produits. Notons également l'émergence, même si elle est anecdotique en termes de volumes, de la production de Reblochon bio, fermier mais aussi laitier suite au développement de la collecte de lait bio par l'une des coopératives. Des évolutions techniques l'accompagnent visant à limiter les achats de concentrés, mais nous n'avons pas pu les étudier dans le cadre de ce travail.

En parallèle, la structuration de la filière continue d'évoluer. Si les opérateurs restent en majorité coopératifs et locaux, d'autres structures, d'envergure nationale voire internationale, s'implantent dans la zone AOP Reblochon et investissent dans cette production. Ainsi, en 1991 la laiterie Girod est rachetée par M. Besnier (Lactalis), qui poursuit son développement dans la région en rachetant en 2005 les fromageries Pochat. L'arrivée sur le territoire de cet opérateur privé de grande envergure et l'accroissement de son activité sont susceptibles de modifier les rapports de force dans la filière, en particulier sur l'établissement des prix en début de saison ou l'organisation de la collecte (ré-interrogation de la place du système coopératif), mais il ne nous a pas été possible d'en conduire une véritable analyse.

Mais avec cet important développement de ce produit AOP, la filière voit apparaître un problème récurrent, celui de la mise en cohérence temporelle (au cours d'une année) de l'offre et de la demande en reblochon. En effet, pour profiter de la pousse de l'herbe importante au printemps, les volumes de production de lait sont généralement importants à cette période et plus faibles à d'autres moments de l'année (dont historiquement en hiver). Cette saisonnalité est renforcée par la courte durée de conservation d'un tel fromage. Une bonne conservation du fourrage, avec le développement dès les années 80 des techniques de séchage en grange, a permis d'augmenter les volumes hivernaux et d'être en cohérence avec le pic de consommation à cette saison. Mais d'autres leviers d'actions sont mobilisés. Ainsi, le développement depuis les années 2000 de l'image de « fromage à plateau », accompagné par des arguments marketing comme le slogan actuel « y a pas de saison pour le Reblochon ! » a contribué à étaler la demande au sein d'une année. La possibilité, pour un même acteur (éleveur fermier ou transformateur) de substituer, au cours de l'année, la production du Reblochon par un autre type de fromage va dans le même sens.

Le Reblochon est en effet souvent associé à d'autres fabrications fromagères se conservant plus longtemps ou structurées par une demande plus étale dans le temps. Il peut s'agir de l'Abondance, également reconnue par une AOP, de la tomme, de l'emmental et de la raclette de Savoie, qui font tous trois l'objet d'une IGP avec la mention « de Savoie ». La région d'étude fait partie des aires géographiques des cinq appellations et les cahiers des charges concernant l'élevage sont assez similaires permettant d'affecter la production de lait à un type de transformation ou à un autre en fonction de l'évolution de la demande de chacun des fromages dans le temps (intra et inter-annuelle) et dans l'espace (localement et hors région). De plus, certains opérateurs ont, dès les années 70, proposé des recettes fromagères qui leur sont propres, en développant pour elles une notoriété locale mais également extra-locale – tel le Beaumont historiquement produit par la laiterie Girod, repris par Lactalis, qui est commercialisé, entre autre, par la célèbre fromagerie parisienne Androuet. Si elle facilite la substitution d'un produit par un autre et la gestion de périodes excédentaires, la coexistence de ces fromages n'altère pas le rôle structurant de la production de Reblochon dans la filière laitière

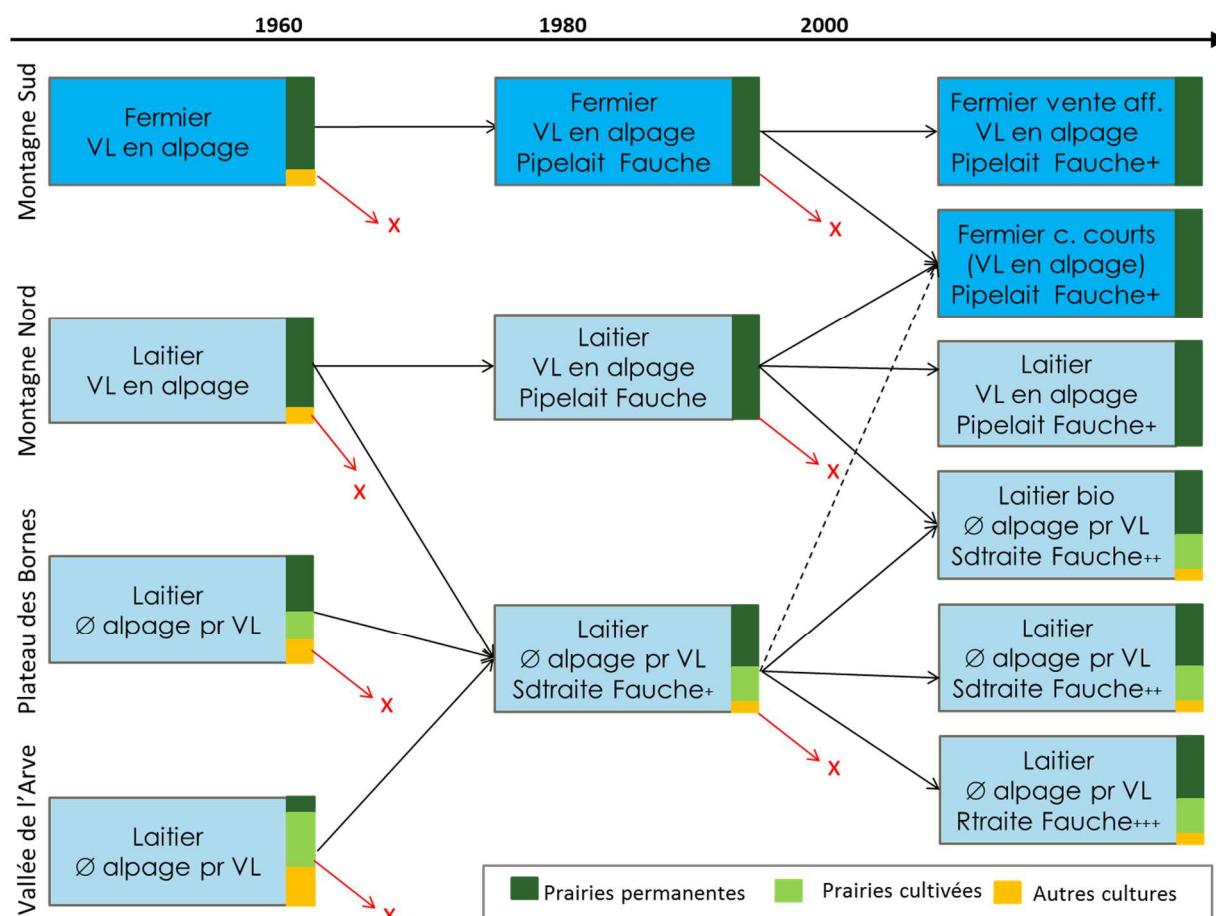
de la zone d'étude. Sous réserve qu'un minimum de 45% du troupeau (au 1er janvier 2016) soit de race abondance pour produire le fromage du même nom, le cahier des charges de l'AOP Reblochon est en effet le plus restrictif des cinq cahiers des charges et ce fromage demeure le produit qui offre actuellement la meilleure valorisation du litre de lait.

Plus récemment, les opérateurs de la filière laitière de la région d'étude ont profité de la possibilité offerte par le Paquet lait (adopté à l'échelle européenne en 2012 pour accompagner la suppression des quotas laitiers européens finalisée en 2015) de réguler les volumes produits dans les filières AOP laitières. Dans ce cadre, des règles de régulation de l'offre (RRO) ont donc été négociées et mises en place pour chacune des AOP et IGP de Savoie et en particulier pour l'AOP Reblochon. Dans un contexte de forte variabilité du prix du lait faisant suite à la dérégulation du marché laitier européen (Trouvé et al., 2016), cet outil de gestion des volumes pour les AOP et IGP s'avère particulièrement utile. Le prix du lait collecté dans l'AOP Reblochon est en effet non seulement beaucoup plus élevé que celui du lait standard en France sur les cinq dernières années, mais également beaucoup plus stable (figure 2). Cette régulation annuelle des volumes par la filière AOP Reblochon est assortie d'une gestion de l'étalement de la production au cours de l'année, via la définition d'un volume maximal à produire au printemps. Elle constitue ainsi un instrument supplémentaire dans la gestion de la saisonnalité de la production.

Même s'il n'a pas été étudié dans le cadre de ce travail, le développement de la production laitière caprine dans la région d'étude mérite d'être signalé. Bon nombre d'exploitations – nous l'avons évoqué – comptaient quelques chèvres en 1950, mais cet élevage avait ensuite disparu au profit de celui des vaches laitières dans lesquelles s'étaient spécialisées les exploitations parvenant à se maintenir. Des élevages caprins de plus grande taille avec transformation du lait à la ferme en un fromage, le Chevrotin, également reconnu par une appellation d'origine en 2002, ont ensuite vu le jour. Ces élevages disposent de surfaces de prairies généralement moins étendues que les élevages de vaches laitières, auxquelles ils ont pour certains accédé suite à une installation hors cadre familial.

Figure 7 – Représentation schématique des trajectoires des exploitations de vaches laitières dans la région d'étude

Réalisation : auteures ; les signes + qualifient le niveau d'équipement ; la flèche et la croix rouge indiquent les disparitions d'exploitations.



Les exploitations et la filière laitière aujourd'hui

Structure et fonctionnement de la filière

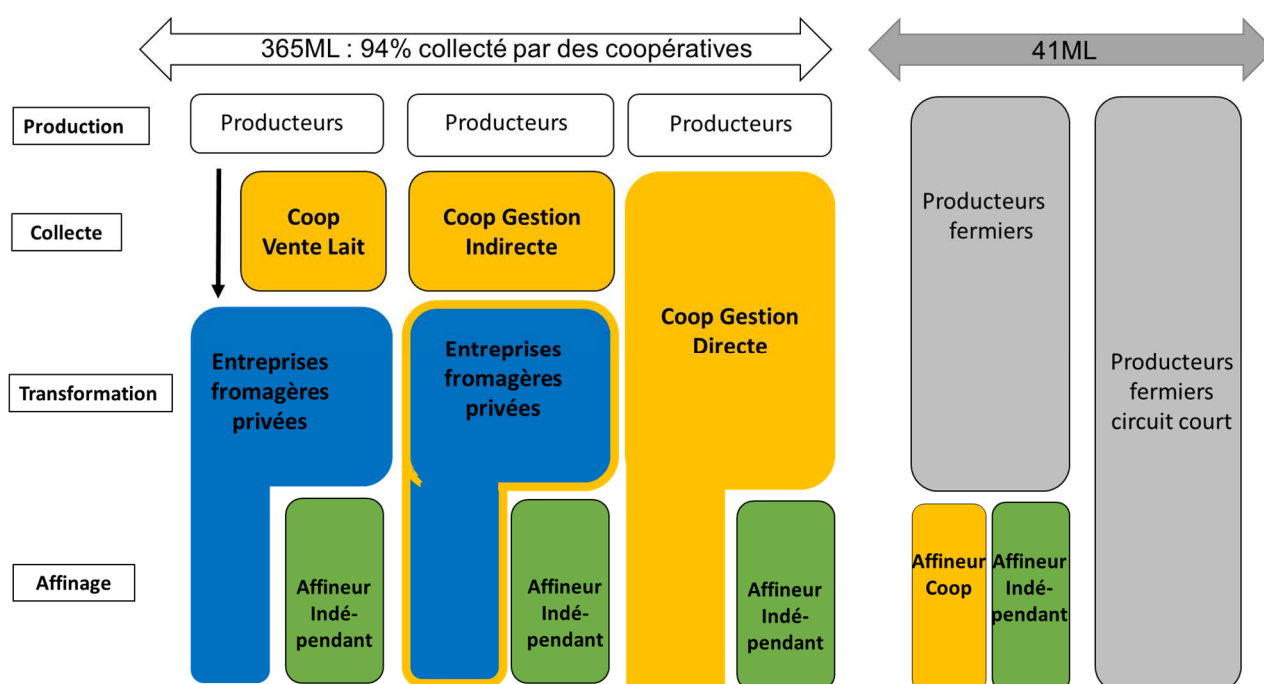
En 2016, le volume de lait produit sur les deux Savoie est de 406 millions de litres, ce qui représente 1,6% du volume national (sources : CNIEL et FDCL). La majorité du lait est collecté, soit 365 ML, la différence (41 ML) étant destinée à la transformation fromagère fermière. 75% du volume collecté est transformé en fromage laitier sous signe officiel de qualité et de l'origine (AOP Reblochon, AOP Abondance, IGP Emmental de Savoie...). Nous l'avons vu, d'autres fromages sont également proposés par certains opérateurs, tel Lactalis qui transforme environ 75% de sa collecte en AOP Reblochon ou IGP Emmental de Savoie, le reste étant transformé entre autre en Beaumont (500t/an).

L'organisation de la filière laitière de la région d'étude et plus particulièrement la production de Reblochon laitier est largement structurée autour du système coopératif, puisqu'environ 10% du lait destiné à la fabrication de Reblochon laitier est collecté directement par des entreprises privées sans

structure coopérative (Figure 8). Ces coopératives sont de taille variable – les Fermiers Savoyards regroupent différentes coopératives et totalisent ainsi 200 adhérents alors que plusieurs très petites coopératives n’en comptent pas plus de 7. Même si elles se sont concentrées, elles sont en moyenne de très petite taille (25 adhérents) comparées aux autres coopératives françaises. Elles sont de nature multiple. En effet, si le système traditionnel marqué par des coopératives en gestion indirecte reste prédominant, avec 46% de la collecte du lait assuré par des coopératives, les coopératives de vente de lait assurent aujourd’hui 34% de cette collecte de lait, les 19% restant étant pris en charge par des coopératives en gestion directe (source : FDCL). En 2017, la filière AOP Reblochon compte 18 fromagers et 11 affineurs, répartis sur les deux Savoie (source : SIR).

Figure 8 – Schéma de la filière laitière des deux Savoie

Réalisation : étudiants Systèmes d’élevage de Montpellier SupAgro, source : FDCL



En 2016, les ventes d’AOP Reblochon atteignent 15 972 tonnes¹⁰, ce qui le place à la quatrième place des AOP laitières françaises en volume de produit derrière le Comté, le beurre Charentes-Poitou et le Roquefort. Pour la même année, en comparaison, les ventes d’AOP Abondance s’élèvent à près de 2 900 t, celles d’IGP Tomme de Savoie sont de 6 400 t et celles d’IGP Emmental de Savoie de 2 700 t, illustrant à nouveau la place structurante de l’AOP Reblochon dans la filière régionale. D’après les opérateurs, les fromages de Savoie sont l’objet d’une demande soutenue sur le marché par rapport à d’autres produits laitiers français. Qu’il soit laitier ou fermier, la nature du Reblochon, à pâte pressée non cuite et croûte lavée, fabriqué à partir de lait cru, en fait un produit particulièrement sensible aux risques de contamination bactériologique et donc très exigeant en termes de contrôles sanitaires.

Les transformateurs coopératifs ou privés écoulent leurs fromages pour une part auprès de grossistes, pour une autre part directement à des détaillants et pour une dernière part via la vente au détail dans leur propre magasin. La répartition entre ces trois types de circuits est différente selon les opérateurs, ce qui limite la concurrence entre opérateurs. Ainsi, les produits de la coopérative de Bogève par

¹⁰ Ce chiffre du CNAOL n’inclut pas le Reblochon fermier vendu par les éleveurs (seuls le Reblochon laitier et le Reblochon fermier vendu par les affineurs sont pris en compte)

exemple, sont aujourd’hui vendus pour moitié en direct via son magasin et pour moitié à des grossistes ou des détaillants de la restauration (Burger King...). La laiterie d’Etaux (Lactalis) conditionne 46% de ses produits sous marque de distributeurs (Grandes et Moyennes Surfaces) et 54% sous marque propre. Une petite partie des fromages sous marque propre est écoulée dans des crèmeries et le reste en GMS (la marque Pochat est par exemple référencée dans tous les Carrefour de France). Les affineurs, quant à eux, privilégient les débouchés locaux et de détail. Ainsi, par exemple, la coopérative de Thônes commercialise 10% des produits via son magasin de Thônes et 50% auprès de grossistes qui travaillent avec des fromageries de détail (dans et hors région). Le reste approvisionne directement des détaillants (crèmeries, restauration...) et des GMS de la région pour leurs rayons à la coupe en s’assurant qu’il n’y a pas plus de 8-10% de la production qui fournit une même enseigne. Enfin, une petite part de la production de cette coopérative part à l’export via des grossistes, essentiellement pour l’Europe.

En ce qui concerne l’AOP Reblochon *sensu stricto*, la production fermière atteint 17% de la production totale de Reblochon en 2016 et est assurée par près de 20% des éleveurs (tableau 4).

Tableau 4 – Importance relative du Reblochon fermier et laitier (source SIR)

	Reblochon fermier	Reblochon laitier
Nombre d’éleveurs	130	550
Production de fromage AOP (t) en 2016	2900 (dont 2000 via affineurs)	14000

Comme déjà évoqué, son cahier des charges intègre les deux modalités de production que sont le Reblochon fermier et le laitier. Si l’essentiel du mode d’obtention est commun (cf. infra), il existe des dispositions spécifiques aux ateliers laitiers, d’une part, et aux ateliers fermiers d’autre part. Dans le premier cas, le lait doit être collecté au minimum une fois par jour et l’emprésurage doit intervenir dans un délai maximum de 24h après la traite la plus ancienne. Dans le second cas, la transformation doit se faire sur le lieu de l’exploitation (principale ou d’alpage), et doit s’effectuer deux fois par jour immédiatement après la traite. La production laitière totale des élevages fermiers ne doit par ailleurs pas dépasser 500 000 litres de lait par an.

En termes de pratiques d’élevage, le cahier des charges de l’AOP Reblochon constitue un compromis entre des règles exigeantes permettant de différencier le produit et une volonté d’inclure les différentes formes d’élevage de la région d’étude. L’exigence est visible par exemple à travers les choix qui ont été faits en matière de race (abondance, montbéliarde ou tarentaise) et d’alimentation des animaux : chargement maximum de 1,5 UGB/ha de SAU, pâturage obligatoire pendant 150 jours par an, ensilage interdit pour l’alimentation du troupeau laitier, ration de base constituée de « 50% d’herbe pâturée dans la période estivale, et de foin distribué quotidiennement dans la période hivernale », fourrages provenant de l’aire AOP, distribution de fourrages en vert autorisée mais limitée à un repas par jour pendant la période de pâturage, utilisation de la mélangeuse distributrice interdite, etc. L’AOP Reblochon a clairement fait le choix d’une alimentation à base d’herbe pâturée ou sous forme de foin d’origine locale¹¹. Elle ne stipule pas en revanche si cette herbe doit provenir de prairies permanentes ou temporaires et autorise une distribution de foin relativement importante pendant la période de pâturage. La quantité d’aliments complémentaires qui peut être distribuée aux animaux

¹¹ Pour une comparaison avec les choix faits par d’autres démarche qualité, voir Aubron et al. (2014) et Suaci Montagn’Alpes et al. (2018)

sous forme de concentrés (1800 kg/an/vache et 500 kg/an/génisse au maximum) est par ailleurs plutôt élevée lorsqu'on la compare à d'autres systèmes de production laitiers en France, herbagers ou non (Réseaux d'élevage, 2015 ; Devienne et al., 2017). A la différence de l'AOP Beaufort par exemple, la production de lait par vache n'est pas limitée. Ces différents éléments permettent d'inclure dans l'AOP Reblochon des exploitations s'appuyant sur des ressources alimentaires et présentant des niveaux de production par animal divers. Notons que l'ensemble de ces points fait débat de manière récurrente au sein de la filière et donne lieu à des demandes régulières de modification du cahier des charges auprès de l'INAO (le dernier processus de modification a débouché en 2015 sur l'édition d'un nouveau cahier des charges).

La régulation de l'offre d'AOP Reblochon mise en place dans le cadre du « Paquet Lait » fonctionne de la manière suivante : pour chaque exploitation agricole livrant à une laiterie, une référence A a été attribuée. Elle correspond au volume de lait du quota administratif du 1^{er} janvier 2010 « complétée éventuellement des attributions liées à l'installation et/ou la modernisation et/ou la confortation des campagnes suivantes, et/ou diminuée des éventuels prélèvements réalisés dans le cadre de la politique laitière professionnelle lors des campagnes suivantes » (ILS, 2015). Chaque année, à partir des données de production de Reblochon laitier de l'année précédente, de la somme des références A « lait Reblochon potentiellement collecté » des producteurs de chaque atelier, et d'un rendement fromager moyen fixé à 13,3%, le Syndicat Interprofessionnel du Reblochon établit un bilan des capacités de croissance de la filière et calcule, par atelier, une référence basse et une référence haute du nombre de plaques de caséine à attribuer à chaque atelier (SIR, 2017). Il calcule, également, en mobilisant notamment des indicateurs de marché, une part d'utilisation de la référence basse à produire sur le deuxième trimestre. Cette part correspond à la quantité de Reblochon que les opérateurs seront autorisés à produire sans sur-cotisation entre le 1^{er} avril et le 30 juin, c'est-à-dire à un moment de pléthore d'offre, alors que la demande est au plus calme. Puis, chaque opérateur négocie avec ses fournisseurs un prix pour le volume de lait A (en cohérence avec les références A de chacun), qu'il transformera en fromages, et un autre pour un volume dit « B », correspondant à du lait de dégagement.

Analyse de quatre systèmes de production contrastés

Les dynamiques historiques présentées dans la première partie du document et schématisées dans la figure 7 aboutissent aujourd'hui à une diversité de systèmes de production. Dans le cadre de cette étude, l'analyse plus fine du fonctionnement et des résultats économiques de ces systèmes de production n'a pu être conduite que pour quatre d'entre eux. Cherchant à rendre compte à la fois de l'importance historique de certains systèmes de production (production fermière en alpage par exemple) et de certaines dynamiques nouvelles (robotisation, vente directe), notre choix s'est porté sur les quatre systèmes de production suivants : 1) élevage fermier avec traite en alpage et vente des fromages à affineurs ; 2) élevage fermier avec vente en circuits courts ; 3) élevage laitier avec salle de traite ; 4) élevage laitier avec robot de traite. Ces choix sont discutables : ils ne rendent pas compte de la diversité des élevages laitiers ne disposant pas de robot de traite, qui sont de loin les plus nombreux, et ont par exemple des niveaux d'équipement ou sont situés à des altitudes variables. Par ailleurs, la traite en alpage perdure dans certaines exploitations fermières avec vente en circuits courts, qui ne sont donc pas représentées dans cette typologie. Les valeurs prises par les indicateurs présentées dans le texte et les illustrations sont issues du travail réalisé par les étudiants à partir de 3 à 5 entretiens par type. En termes méthodologiques, ces archétypes ne correspondent ni à des fermes réelles, ni à des

moyennes de l'échantillon. Ils sont issus d'un processus de modélisation consistant à réaliser une réduction raisonnée de la variation observée (Lacoste et al., 2018) en s'appuyant sur la compréhension des processus biotechniques et socio-économiques en jeu acquise au cours du travail de terrain (Aubron et al., 2016). Les modalités du calcul économique sont présentées dans l'annexe 2. Une représentation schématique de chaque système de production figure ci-contre.

Le premier système de production est spécifique de la zone de montagne, sud en particulier, où il était présent historiquement. Il est caractérisé par la place importante de l'alpage, qui représente plus de la moitié des surfaces utilisées par l'exploitation et sert de base à l'alimentation des vaches laitières et des génisses pendant quatre mois et demi. Les autres surfaces correspondent à des prairies naturelles situées plus près du siège de l'exploitation qui sont pour certaines pâturées aux intersaisons (avant la montée en estive et après la descente), et pour d'autres fauchées afin de constituer la ration hivernale des vaches (les génisses étant alors en pension). La production de foin reste toutefois insuffisante et des achats ont lieu chaque année, couvrant environ 70% des besoins en fourrages distribués. Cette alimentation est complétée par des concentrés achetés, qui sont distribués toute l'année à hauteur de 1500 kg par vache et par an. Avec la traite en alpage, une partie des équipements est doublée (étable, pipe-lait, atelier de transformation), ce qui accroît les investissements. La valeur totale des équipements et bâtiments dans leur état initial est évaluée à 350 000 € par actif (voir tableau 5). Les vaches, de race abondance, produisent 6000 L de lait par an en moyenne. Les vêlages sont concentrés en automne de manière à disposer d'une production laitière abondante en hiver, au moment du pic de consommation du Reblochon. La plus grande partie du lait produit est en effet transformée en Reblochon en blanc, vendu à un affineur. Le reste est utilisé pour la fabrication de tomme, écoulée avant affinage auprès du même opérateur. Le calendrier de travail fait apparaître une charge de travail à la fois importante pour deux actifs et relativement constante au cours de l'année, la traite et la transformation ayant lieu tous les jours de l'année. La préparation des parcs d'estive et la fenaison créent une pointe de travail estivale.

Comme le précédent, le système de production fermier avec vente en circuits courts représente des exploitations qui se sont surtout développées en montagne au cours des deux dernières décennies. Le système que nous avons choisi de modéliser n'a plus recours à l'alpage¹², que ce soit pour les vaches laitières ou pour les génisses, qui sont achetées prêtes à vêler afin de limiter les besoins fourragers. En été, les vaches s'alimentent au pâturage sur des prairies permanentes à proximité du siège de l'exploitation et reçoivent du foin. L'alimentation hivernale et le recours aux concentrés sont similaires au système de production précédent, pour un niveau d'autonomie équivalent (30% pour le fourrage distribué et nulle pour les concentrés). En lien avec la commercialisation en circuits courts, les produits laitiers élaborés sont plus divers (Abondance, Tomme de Savoie et yaourts) et les fromages affinés. Le système considéré ne fabrique plus de Reblochon, témoignant de l'abandon de cette fabrication observée dans certains élevages fermiers avec vente en circuits courts pour des questions de travail. L'absence de traite en alpage dans le modèle construit rend les doubles investissements inutiles, mais l'affinage des produits laitiers suppose de disposer de caves adaptées. Le calendrier de travail s'apparente à celui du système de production précédent, auquel s'ajoute toutefois un travail de commercialisation des produits, important en période touristique (hiver et été). La taille maximale du

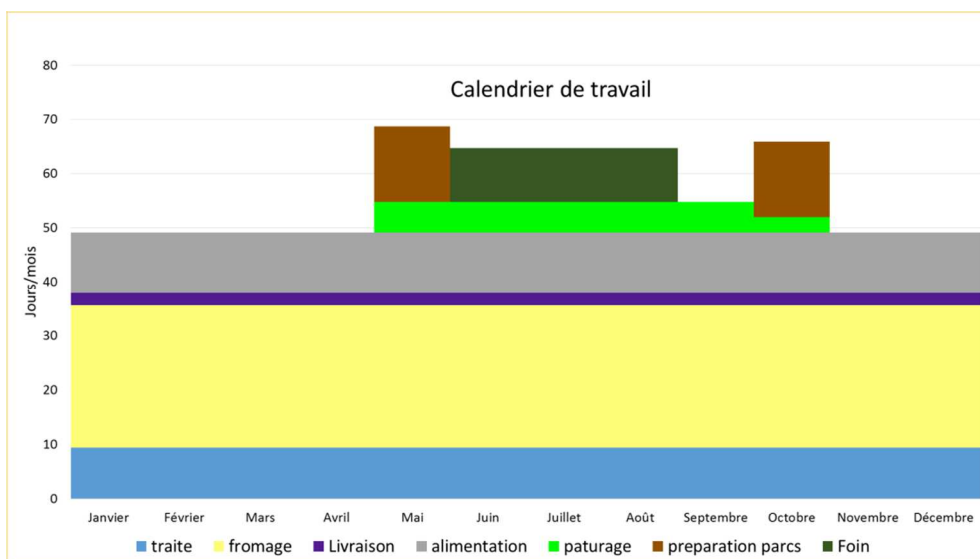
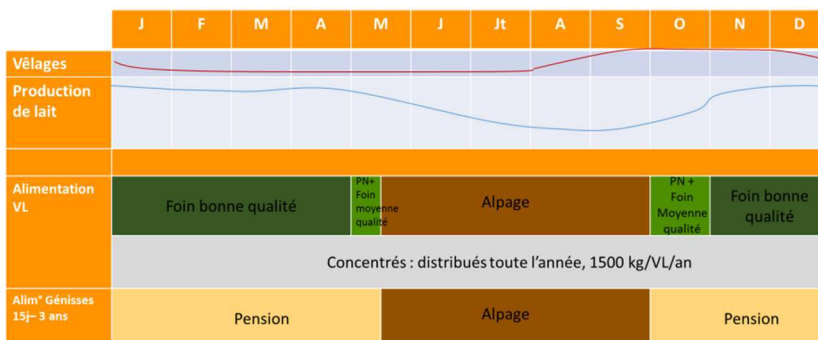
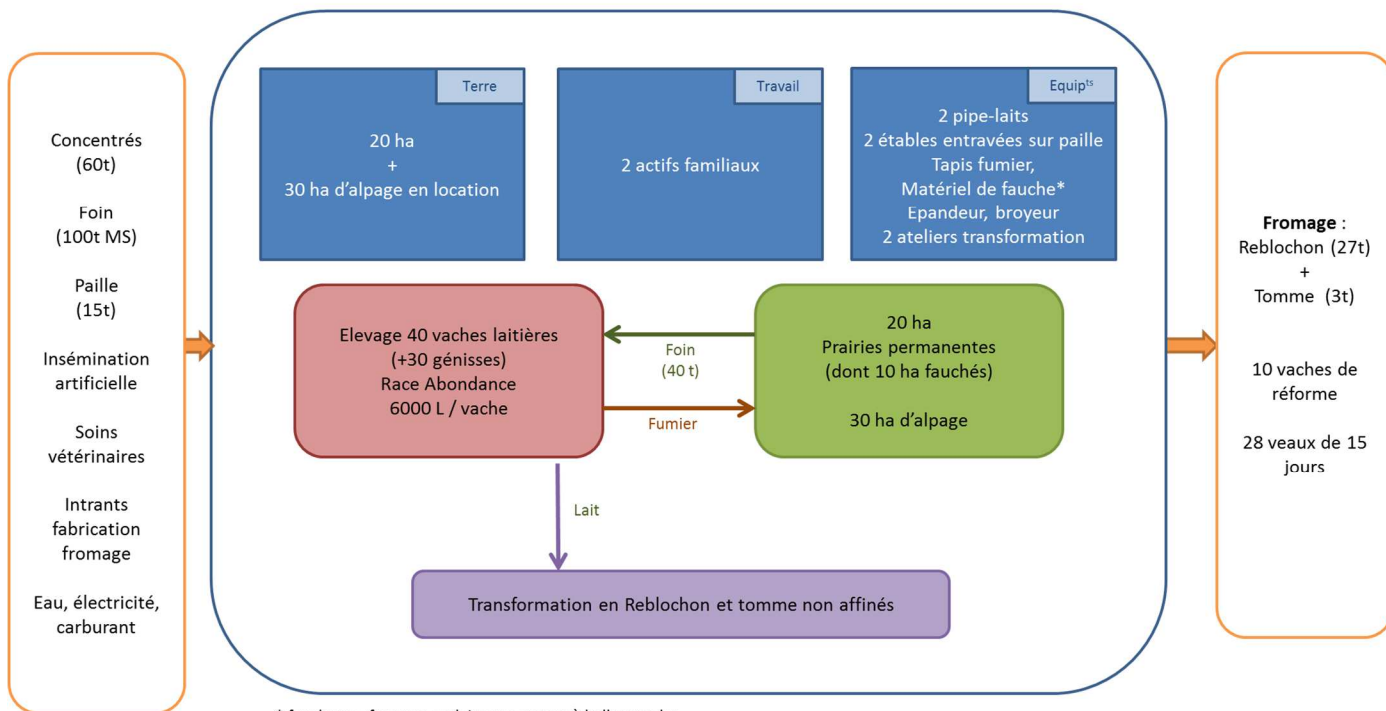
¹² Certains élevages fermiers vendant leurs produits en circuits courts pratiquent toujours la traite en alpage, et ne sont donc qu'imparfaitement représentés par ce modèle.

troupeau qu'un actif peut conduire dans ce type d'exploitation est en conséquence plus faible (une vingtaine de vaches par actif au maximum, contre 25 dans le système précédent).

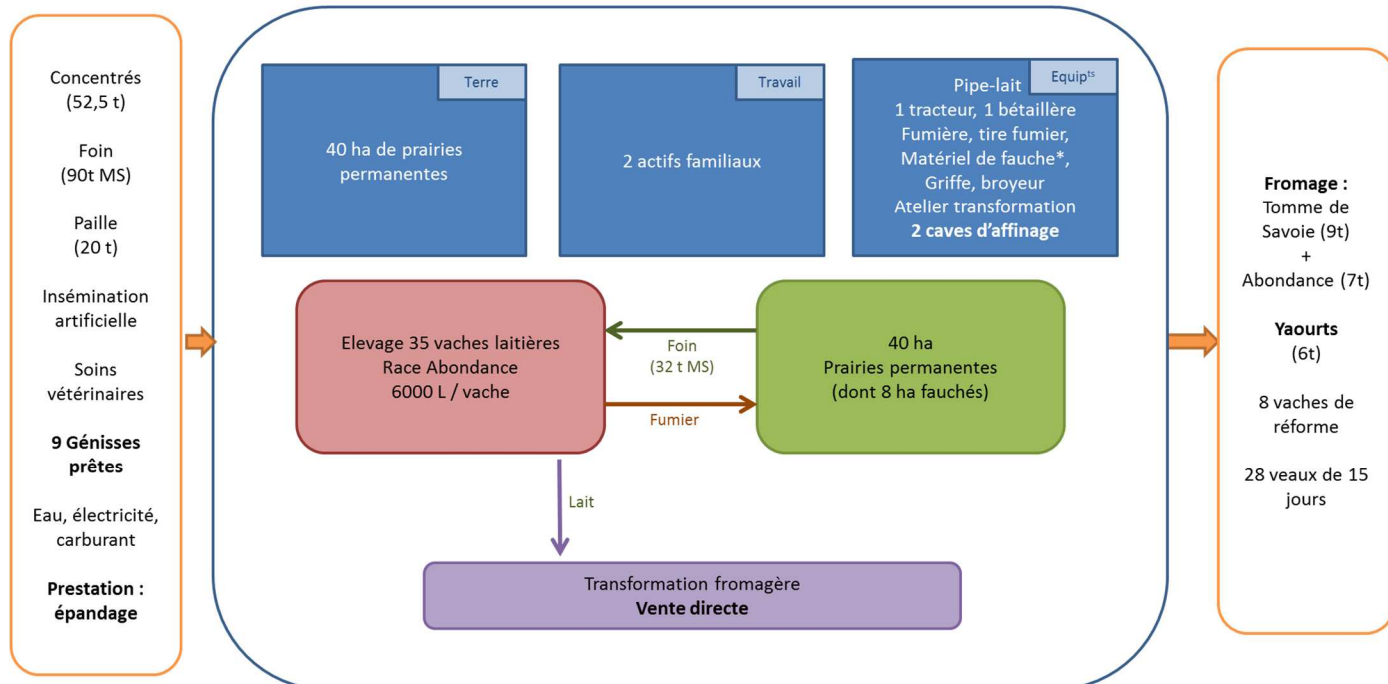
Le système de production élevage laitier avec salle de traite est le plus ubiquiste des quatre puisqu'il représente des situations de la vallée de l'Arve, du plateau des Bornes mais aussi de la zone de montagne nord avec collecte laitière. L'archétype construit représente un élevage situé à 800-900 m d'altitude, soit plutôt sur le plateau des Bornes, et ne pratiquent pas la traite en alpage. Ce sont des exploitations qui se sont agrandies et disposent aujourd'hui d'un équipement plus conséquent que les deux types précédents pour la traite (salle de traite) et la fauche (plusieurs tracteurs, matériel de fauche, autochargeuse, séchage en grange, etc.), l'ensemble générant des investissements élevés. Les équipements, de même qu'une position plus basse en altitude autorisant la culture de prairies temporaires à plus haut rendement, leur permettent de produire des quantités de foin bien plus importantes que les deux premiers types. Ces exploitations alimentent ainsi des troupeaux plus grands (jusqu'à 30 vaches par actif) tout en étant autonomes en fourrages. Les vaches se nourrissent au pâturage sur les prairies permanentes proches du siège de l'exploitation de mai à octobre, et à base de foin distribué en stabulation le reste de l'année. Les quantités de concentrés distribués sont légèrement supérieures à celles des deux systèmes de production précédents et les vaches, de race montbéliarde majoritairement, ont un rendement laitier plus élevé. La vente de lait cru est une autre différence avec les systèmes précédents, tous deux fermiers. L'absence de transformation du lait et l'importance de la fauche modifient l'allure du calendrier de travail qui est moins régulier que pour les deux types précédents.

Le système de production laitier avec robot de traite concerne surtout la vallée de l'Arve et le plateau des Bornes, où il s'est développé au cours des quinze dernières années. Il est caractérisé par un niveau d'équipement plus élevé que le précédent, pour les cultures mais aussi pour la traite, qui est assurée par deux robots, portant la valeur totale des équipements et bâtiments dans leur état initial à 1 million d'euro par actif (voir tableau 5). Les prairies temporaires sont cultivées en rotation avec des céréales, l'ensemble assurant une autonomie en paille pour la litière et en foin. Le foin est distribué en période hivernale, mais aussi en complément du pâturage au printemps et en été. Plus encore que dans les deux systèmes de production précédents, les prairies permanentes pâturées par les vaches laitières sont nécessairement situées à proximité immédiate de l'exploitation, de manière à assurer, via des équipements de tri, la circulation entre les prairies et la stabulation où se trouvent les robots de traite. La part de Montbéliarde dans le troupeau étant plus élevée que dans le système laitier avec salle de traite, le rendement laitier est accru et atteint 6900 L par vache et par an. Par rapport aux systèmes fermiers, le calendrier de travail est très différent : les robots de traite et l'absence de transformation du lait réduisent le travail d'astreinte, pour un troupeau pourtant beaucoup plus important (jusqu'à 43 vaches par actif). Le travail de saison sur les cultures (épandage, travail du sol, et surtout fenaison) pour constituer les stocks fourragers est en revanche considérable et présente la particularité d'être concentré sur une moitié de l'année.

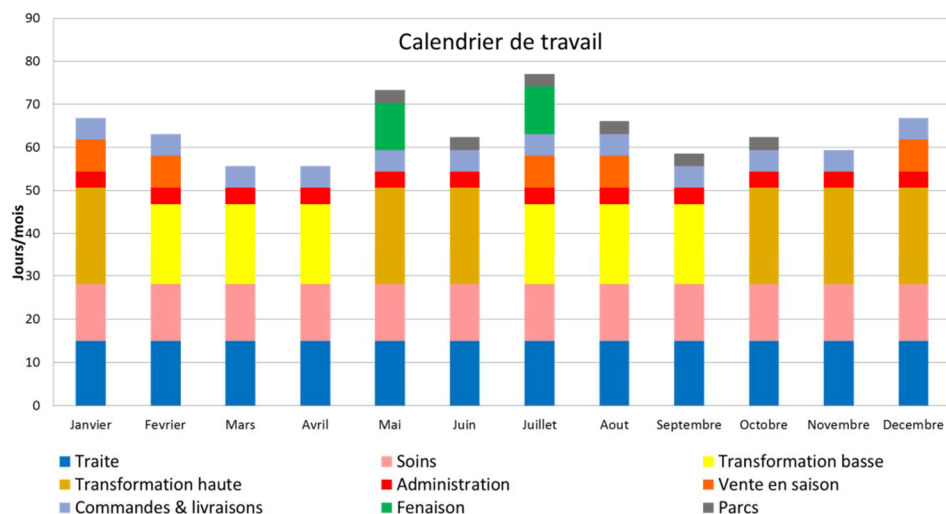
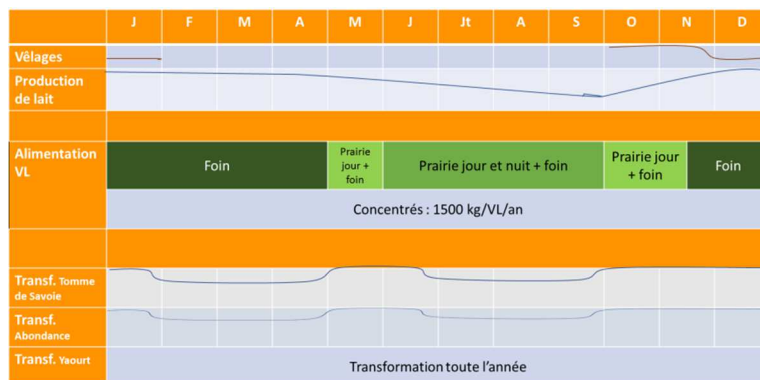
Type 1 : élevage fermier avec traite en alpage et vente à affineur



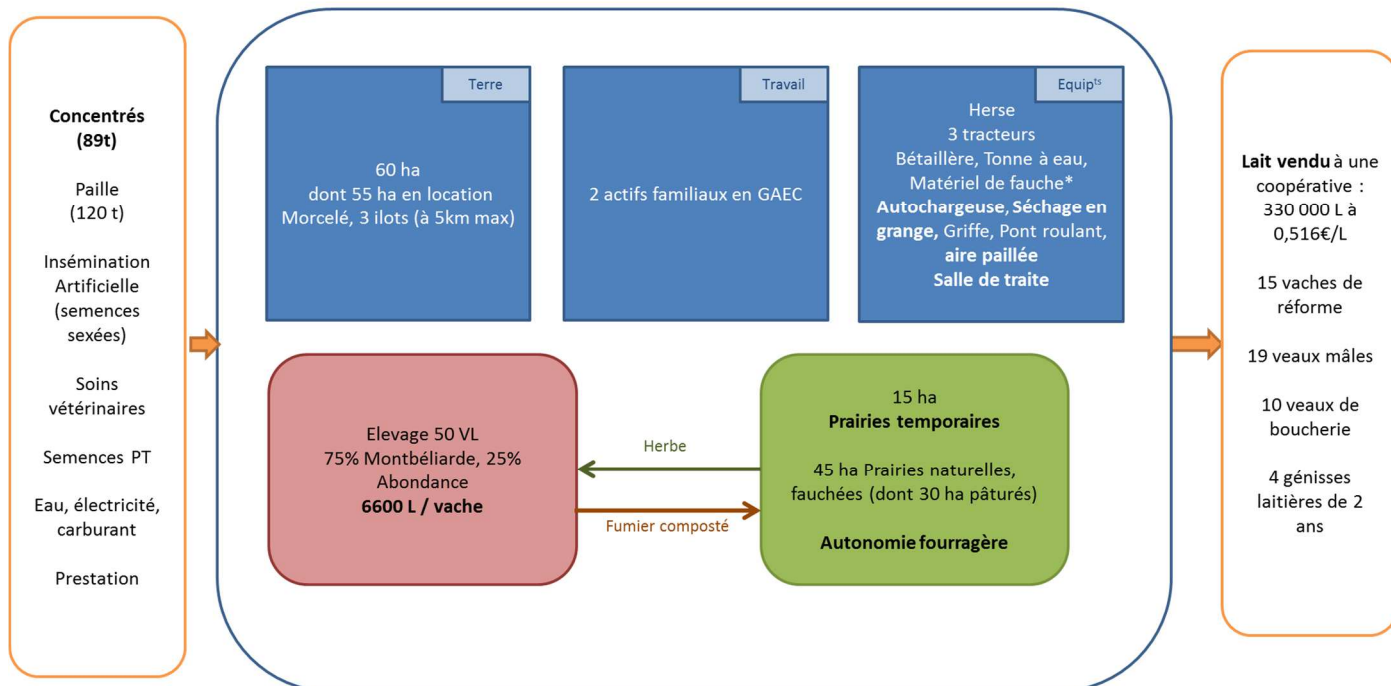
Type 2 : élevage fermier avec vente en circuits courts



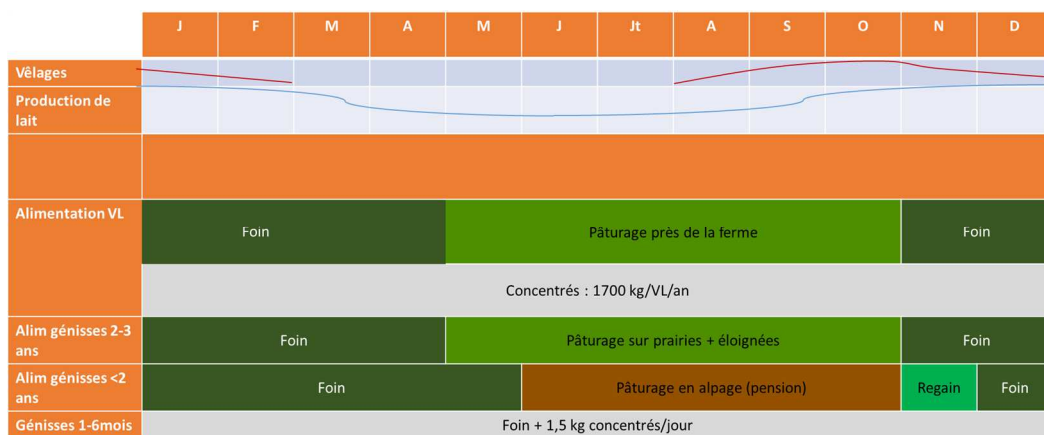
* faucheuse, faneuse, andaineuse, presse à balles rondes



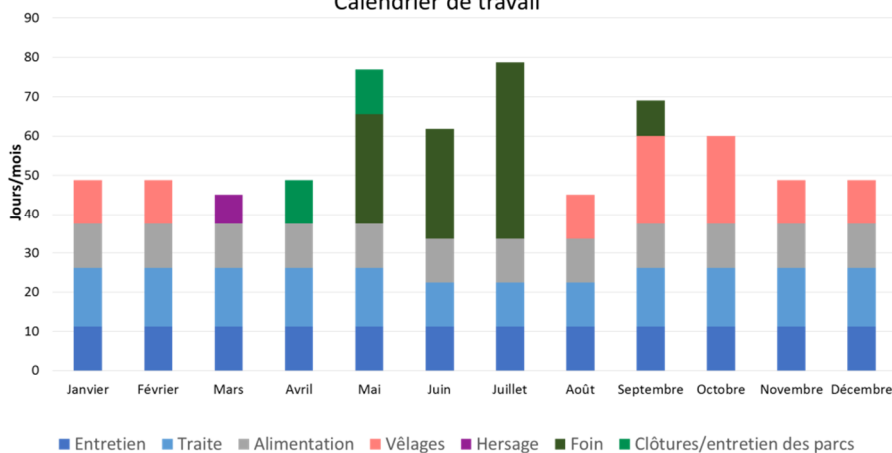
Type 3 : élevage laitier avec salle de traite



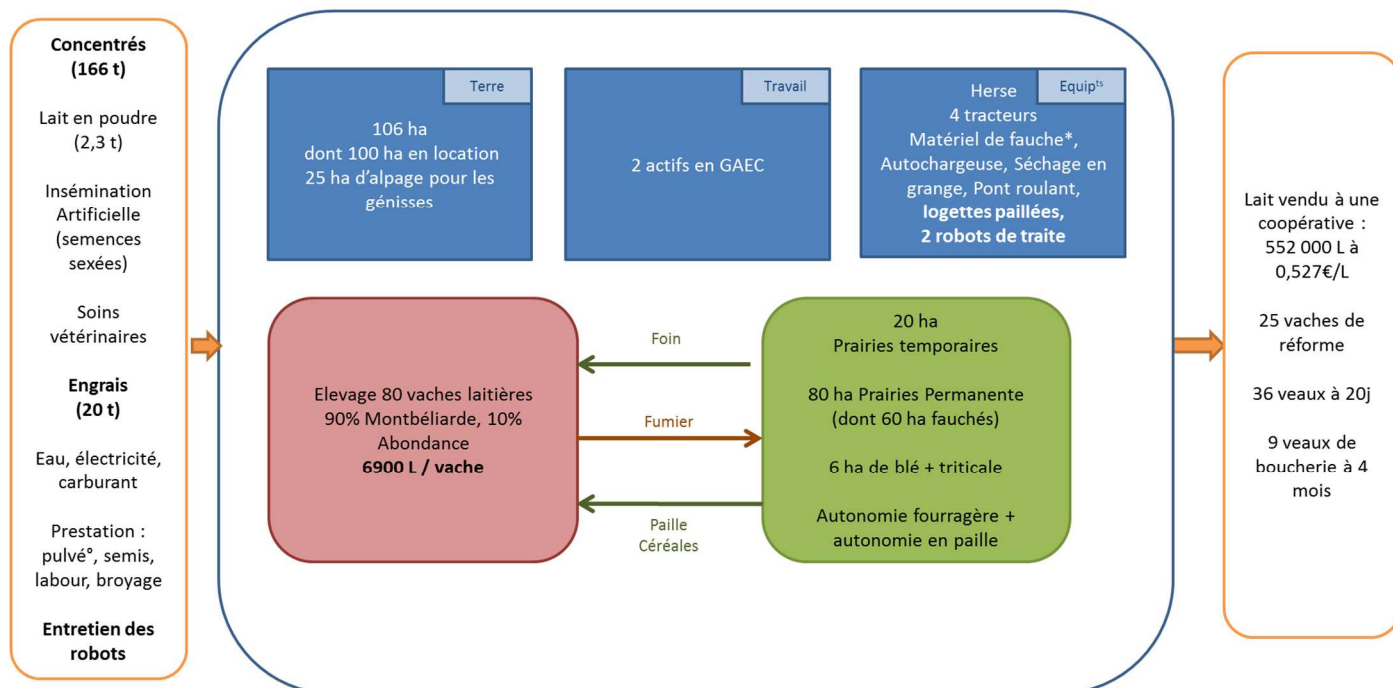
* faucheuse, faneuse, andaineuse



Calendrier de travail



Type 4 : élevage laitier avec robot de traite



* faucheuse, faneuse, andaineuse

	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D
Vêlages												
Production de lait												
Alimentation vaches laitières	Foin		40 ha de prairies + Foin						Foin			
Concentrés : 1 700 kg / VL / an												
Alimentation génisses 6 - 24 mois	Foin		20 ha de prairies accidentées (PA)			25 ha alpages		20 ha PA		Foin		
Génisses 24-36 mois	Foin		20 ha de prairies accidentées						Foin			
Concentrés : 500 kg / génisse / an												
Génisses 0-6 mois						Lait en poudre : 0,5 kg / j Progressivement Foin + Concentrés				Foin + concentrés		

Calendrier de travail

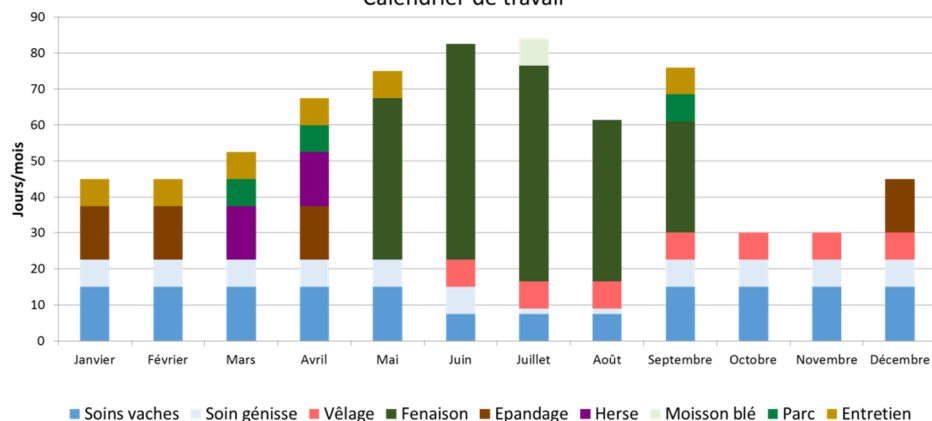


Tableau 5 - Niveau d'équipement des quatre systèmes de production

	Fermier - traite en alpage et vente à affineur	Fermier - vente en circuits courts	Laitier - salle de traite	Laitier - robot de traite
Valeur totale des équipements et bâtiments dans leur état initial par actif	350 000 €	300 000 €	500 000 €	1 000 000 €
Amortissements économiques annuels par actif	13 000 €	14 000 €	19 000 €	43 000 €

Les résultats économiques des systèmes de production illustrent les deux logiques à l'œuvre dans la région qui ont été présentés dans la partie historique. Les systèmes fermiers, en particulier celui commercialisant les produits laitiers en circuits courts, sont très intensifs au sens où ils créent une très forte richesse à l'hectare et à l'animal (voir figure 9). Il s'agit pour l'essentiel d'une intensification en travail, investi dans la transformation, voire dans la commercialisation des produits, permettant d'obtenir des prix plus élevés qu'en cas de livraison à une laiterie. Le corollaire est la faible productivité journalière du travail, proche d'une centaine d'euros par jour de huit heures pour les deux systèmes fermiers (figure 10). Les systèmes de production laitiers, à l'inverse, produisent peu de richesse par hectare et par animal mais, du fait des équipements dont ils disposent, sont en mesure de conduire des surfaces et un troupeau plus grands. Cela explique la forte productivité journalière du travail des systèmes de production laitiers avec robot de traite.

Figure 9 – Productivité à l'hectare (à gauche) et à l'animal (à droite) des quatre systèmes de production

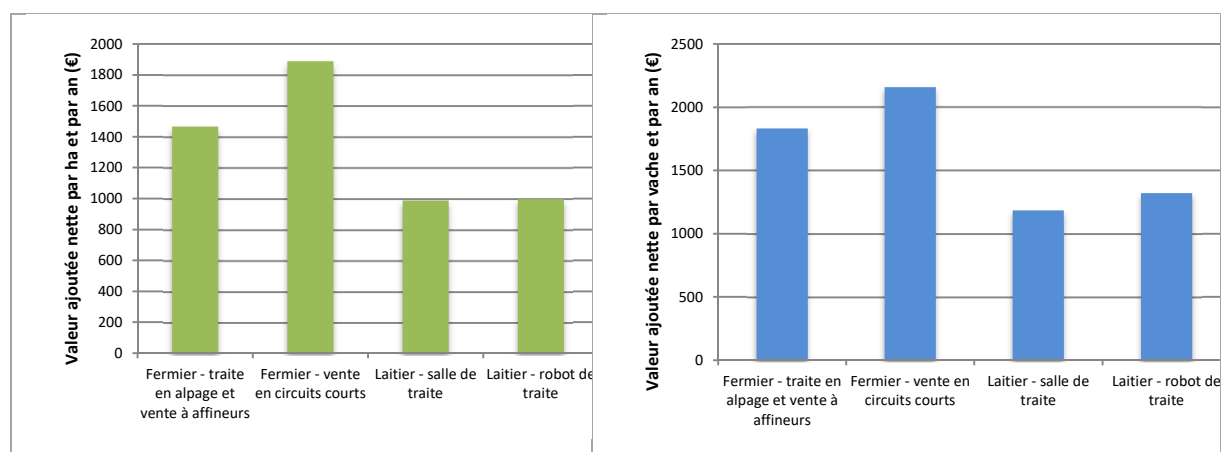
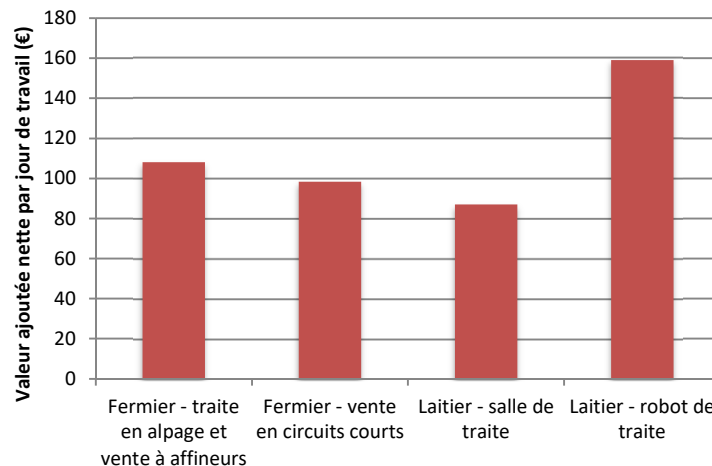


Figure 10 - Productivité journalière du travail des quatre systèmes de production



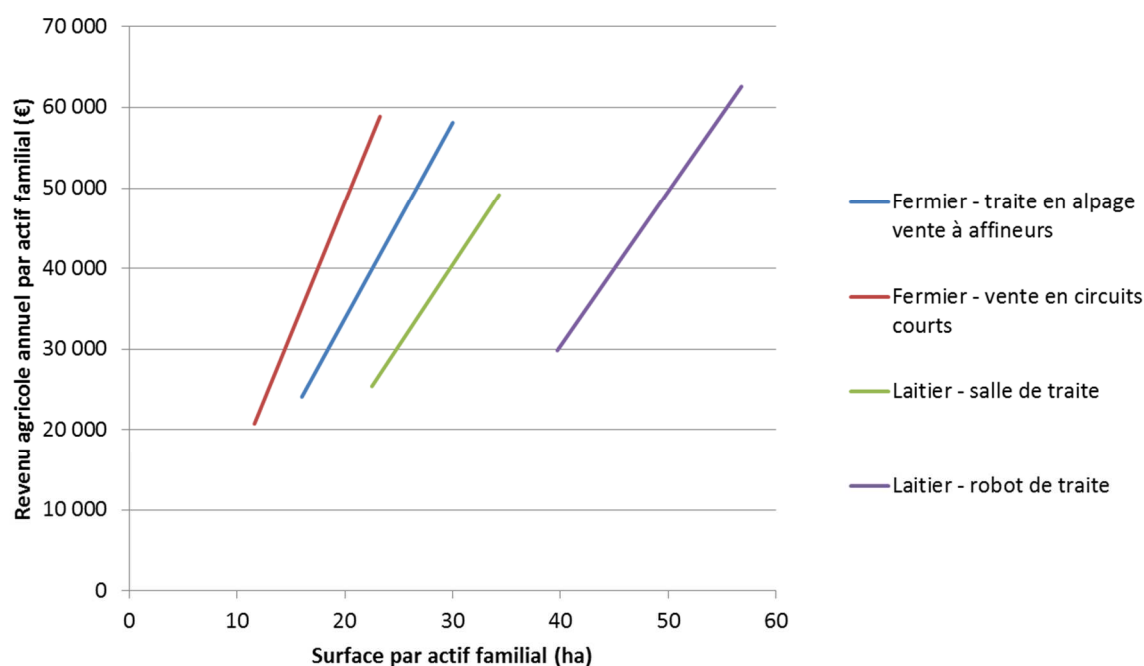
Ces deux logiques – fermière et d’agrandissement – sont également visibles sur le graphique des revenus agricoles (figure 11). Ces derniers incluent les subventions de la politique agricole commune, qui représentent suivant les systèmes de production entre 27 et 37% du revenu agricole avant MSA (voir tableau 6). D’après ce graphique, obtenir un revenu agricole brut annuel de 40 k€ par actif familial suppose ainsi de disposer de près de trois fois plus de surface et de plus de deux fois plus d’animaux par actif dans un élevage laitier avec robot de traite que dans un élevage fermier avec vente en circuits courts. Au sein des exploitations laitières, le saut permis par le robot de traite en termes de dimensions d’exploitation apparaît clairement : à la limite technique¹³, d’après cette analyse, les élevages équipés d’un robot de traite élèvent, par actif, 43 vaches sur 57 ha, tandis que ceux avec salle de traite en élèvent 30 sur 34 hectares. En ce qui concerne le niveau de ces revenus agricoles, on constate une gamme commune aux quatre systèmes de production étudiés – entre 25 et 50 k€ par actif et par an – qui constituent des revenus élevés comparés à ceux obtenus par les éleveurs d’autres régions françaises. Au-delà d’une certaine dimension des exploitations, les deux systèmes de production fermiers et le système de production laitier avec robot de traite modélisés se distinguent toutefois du système laitier avec salle de traite : à la limite technique, ce dernier ne dégage pas un revenu équivalent à ceux des trois autres systèmes de production. Ces résultats contribuent à expliquer à la fois le dynamisme de la production fermière en montagne et le développement de la robotisation dans les exploitations des parties basses qui sont en mesure d’accéder à suffisamment de foncier. L’émergence d’exploitations laitières avec robot de traite et un niveau d’équipement élevé dans le territoire soulève des questions, qui seront discutées dans la partie suivante du rapport. Pour compléter cette comparaison des systèmes de production, remarquons que les élevages fermiers font face à des risques sanitaires (types 1 et 2) et de marché (surtout type 2 commercialisant en circuits courts), qui sont plus importants que dans les élevages laitiers. Pour les élevages livrant leur lait, ces risques sont en effet en partie mutualisés au sein des coopératives.

¹³ La limite technique est la taille maximale du troupeau et des surfaces qu’un actif peut conduire dans le système de production considéré. Elle est évaluée à partir de l’analyse du calendrier de travail.

Tableau 6 – Importance des subventions par rapport au produit brut et dans le revenu agricole

	Fermier - traite en alpage et vente à affineur	Fermier - vente en circuits courts	Laitier - salle de traite	Laitier - robot de traite
Subventions/produit brut	15%	15%	17%	9%
Subventions/revenu agricole avant MSA	33%	32%	37%	27%

Figure 11 – Revenus agricoles avant MSA des quatre systèmes de production



L'AOP Reblochon : un outil au service du développement du territoire ?

Des élevages aux performances économiques indéniables

Outre la qualité des produits issus des élevages du territoire étudié (75 % du lait des deux Savoie transformé en fromage sous appellation), plusieurs critères attestent de leurs bonnes performances économiques.

Tout d'abord, ils sont fortement créateurs de richesse. La valeur ajoutée par hectare, comprise entre 1000 et 1800 euros pour les quatre systèmes de production modélisés, se situe en effet d'après plusieurs études conduites récemment avec une approche similaire dans la fourchette haute par rapport à d'autres systèmes laitiers français, pour des conditions de production souvent plus contraignantes du fait de la position montagnarde (Devienne et al., 2016 ; Borres et Hiaux, 2016 ; étude SupAgro Voironnais, 2017 ; Devienne et al., 2017). Ceci est encore plus marqué si l'on compare cette productivité à l'hectare à celle de systèmes de production bovin ou ovin allaitant d'autres régions de

montagne et moyenne montagne (Peglion et al., 2016 ; Aubron et Nozières-Petit, 2016 ; Borres et Hiaux, 2016).

En lien avec cette importante valeur ajoutée générée, les revenus obtenus par les éleveurs haut-savoyards sont élevés par rapport à ceux d'autres régions françaises. La comparaison avec les résultats obtenus quelques mois plus tôt avec un groupe d'étudiants de Montpellier SupAgro dans le Voironnais (Isère) est éloquent : les revenus avant MSA obtenus par les deux systèmes de production laitiers étudiés (dans la plaine sans pâturage et dans les collines avec pâturage) atteignaient en effet difficilement le SMIC. Cela témoigne d'une situation de crise, qui était d'ailleurs clairement perceptible dans les entretiens avec les éleveurs, et dont on ne retrouve pas de traces aussi franches en Haute-Savoie.

Enfin, un autre élément d'analyse qui découle des précédents est la moindre dépendance des élevages vis-à-vis des subventions de la politique agricole commune. Avec 32 à 37% du revenu agricole provenant des subventions, les systèmes de production étudiés se trouvent dans la fourchette basse à moyenne par rapport à d'autres systèmes laitiers français, et très basse lorsqu'on les compare aux systèmes allaitants.

Une organisation de la filière laitière structurée par l'AOP Reblochon favorisant la création de richesse dans le territoire

Plusieurs points nous semblent devoir être soulignés pour expliquer comment l'organisation de la filière laitière de la région d'étude, très fortement structurée par la production d'AOP Reblochon, favorise la création de richesse dans le territoire.

Le premier atout est celui de l'existence de cahiers des charges au contenu négocié de manière équilibrée, permettant de valoriser la spécificité de produits issus de modes de production particuliers, mais relativement divers. Celui de l'AOP Reblochon définit des manières strictes de produire centrées sur l'utilisation d'une herbe produite localement et de trois races locales, aux potentiels de production différents, certes plus faibles que celui de vaches prim'Holstein, mais non négligeables. Ce cahier des charges favorise ainsi une production laitière ancrée localement, relativement spécifique et la structuration d'une offre de fromage possédant des qualités distinctives « de terroir », tout en autorisant une diversité de modes de production et de transformation (fermier/laitier). Néanmoins, l'arrivée d'opérateurs nationaux/internationaux comme Lactalis, pourrait inciter des producteurs à produire du lait standard, dont le prix payé au producteur serait certes moins élevé, mais dont la production serait moins contraignante. Ce risque semble assez faible avec le maintien voire la croissance de la demande en produits de Savoie (dont de Reblochon), facteur qui s'associe avec un écart de prix entre lait à Reblochon et lait standard important. Par rapport à d'autres régions de France, la petite taille des structures d'élevage, mais aussi de collecte, rend par ailleurs la bonne valorisation du lait nécessaire pour mieux supporter les coûts de collecte.

Le deuxième atout est lié à l'existence d'une pluralité de produits de qualité sur un même territoire. Cette segmentation par des produits aux caractéristiques très différentes (pâte pressée cuite ou non), et aux multiples finalités (tartiflette ou autre recettes culinaires, plateau...) présente plusieurs avantages. Elle permet d'absorber un gros volume de lait produit à l'échelle du territoire en allant chercher une diversité de marchés : GMS (en linéaire et rayons à la coupe), détaillants divers dont ceux qui proposent du haut de gamme, restaurateurs... Mais elle permet aussi de gérer les volumes de

chaque type de produits au cours d'une année, en substituant les productions entre elles, reportant les excédents de lait pour des fromages qui se gardent peu sur ceux qui se gardent plus à certaines périodes de l'année.

Le troisième atout de cette filière est sa structuration autour de coopératives qui assurent plus de 90% de la collecte (contre 56% à l'échelle nationale, Source : Coop de France). Bien qu'une concentration s'observe depuis plusieurs années, ces structures restent relativement nombreuses. Leur taille est assez variable et globalement modérée, certaines demeurant même très petites. Elles peuvent parfois être organisées « en étage » (comme la Coopérative du Mont Blanc, intégrée dans celle des Fermiers Savoyards) et de nature diverse, avec une présence non négligeable de coopératives en gestion indirecte, dans lesquelles les producteurs, propriétaires de l'outil de production, exercent ainsi une certaine maîtrise de l'aval. Cet ensemble de caractéristiques conduit à un fonctionnement coopératif qui semble réel (un homme = une voix) et, en fin de compte, à un pouvoir de négociation des producteurs qui apparaît relativement important. La collecte hors système coopératif existe mais ne semble pas être en développement. Néanmoins, nous l'avons vu, il existe historiquement un processus de concentration de ces opérateurs (en particulier des coopératives, mais aussi des entreprises privées). Ce mouvement perdure, puisqu'entre 2007 et 2017, le nombre de coopératives a diminué de 33% (Source FDCL). Il est certes moins important que dans d'autres régions françaises – à ce titre, nous pouvons citer l'exemple du Rayon de Roquefort où aujourd'hui 7 opérateurs transforment le lait, Lactalis (Société) étant le plus important en collectant environ 75% du lait (Mouly, 2016). Mais il conduit à réinterroger les conditions d'accès au marché des éleveurs, avec un éloignement entre les producteurs et les centres de décisions des opérateurs (Duvaleix et al., 2003 ; Nozières-Petit et al., 2018). En parallèle, la production (et dans certains cas la vente directe) de fromages fermiers se révèle être un autre moyen d'assurer des prix élevés du lait aux producteurs. Ces deux voies coexistent sur le territoire, mais dans des zones différentes et en investissant des circuits différents (locaux vs nationaux par exemple), ce qui limite la concurrence à l'intérieur de la filière, en particulier sur un produit tel que le Reblochon.

Le dynamisme de la demande en produits de Savoie, structurée par les opérateurs à travers une multiplicité de produits et de circuits, constitue un quatrième atout pour la filière laitière régionale. Néanmoins, un risque sanitaire, plutôt important pour un fromage comme le Reblochon, du fait de sa nature (lait cru, pâte pressée non cuite), pèse sur l'ensemble des opérateurs, avec une possible modification de la demande en conséquence. L'appréciation du décalage entre l'image du produit (lait issu de vaches à l'herbe d'alpage) et la réalité de l'organisation de la production dans laquelle la majorité du fromage est produit à base de foin l'hiver, pourrait aussi représenter un risque et fragiliser la demande à terme.

Le cinquième atout correspond au fonctionnement de cette filière, concernant en particulier les modalités de fixation des prix et des volumes. Deux outils nous semblent essentiels. En premier lieu, les relations contractuelles entre producteurs organisés en coopératives et fromagers incluent, et c'est une pratique traditionnelle, une négociation du prix du lait tous les ans dans la dernière quinzaine de décembre. En second lieu, et plus récemment, la possibilité de réguler l'offre (via le RRO du Paquet Lait, disposition spécifique aux AOP) a permis, pour ces fromages AOP de Savoie, une limitation globale des volumes pour les ajuster à la demande. Ceci induit le maintien d'un prix relativement élevé et plus stable pour le lait transformé en AOP, et confère une réelle attractivité à la filière pour les éleveurs. De plus, cette régulation de l'offre, en instaurant une limitation des volumes de Reblochon mis sur le

marché au printemps, contribue à la gestion de la question récurrente du décalage temporel intra-annuel entre l'offre et la demande et sécurise plus encore le marché.

Diminution des emplois agricoles, équilibre entre types d'exploitation : fragilités et tensions dans le développement laitier haut-savoyard

L'efficacité de la filière laitière haut-savoyarde pour créer de la richesse et les performances économiques élevées des élevages qui en découlent ne doivent pas faire oublier un autre résultat de cette étude, relatif à la diminution du nombre d'exploitations et de l'emploi agricole dans le territoire. Comme évoqué précédemment, elle n'est pas spécifique à la région d'étude, mais n'en est pas moins problématique en termes de développement. Les opportunités d'emploi hors de l'agriculture sont certes nombreuses dans la vallée de l'Arve et les pôles urbains, mais cela est moins vrai des zones de montagne, qui pourraient se trouver encore plus vidées de leurs habitants permanents. Même si les fermes qui parviennent à se maintenir reprennent des terres de celles qui ne sont pas transmises, certains espaces plus contraints (isolés, petites parcelles, etc.) sont délaissés, avec des conséquences sur le milieu et le paysage qui ne sont pas forcément bénéfiques. Enfin, avec la diminution du nombre de fermes, les volumes de lait et donc de fromage produit pourraient à terme être amenés à baisser, tout au moins dans certaines parties du territoire, ce qui poserait problème à l'ensemble de la filière et des consommateurs de ces produits très spécifiques. Des inquiétudes de cette nature émergent dans certaines démarches qualité du Sud de la France ou même dans certaines filières standard (ovin viande, par exemple) dans lesquelles le nombre d'éleveurs et les volumes apportés deviennent critique.

Quant aux causes de cette diminution du nombre d'exploitations, il faut rappeler le rôle de l'évolution des prix, du lait mais aussi des intrants achetés (concentrés en particulier dont les élevages laitiers haut-savoyards sont devenus dépendants, voir annexe 1). Les prix du lait Reblochon sont certes bien plus élevés que la moyenne française, générant des revenus élevés, mais ils tendent eux-aussi à baisser en termes réels, et ceux des concentrés connaissent une phase haussière. La diminution du revenu agricole qui en résulte motive l'agrandissement des exploitations. Seule une partie des exploitations est toutefois en mesure d'investir dans les équipements plus performants permettant de s'agrandir et ainsi de maintenir les revenus, les autres ayant tendance à disparaître. Ainsi, si dans la conjoncture actuelle les exploitations laitières avec salle de traite obtiennent des revenus plutôt élevés (entre 25 et 50 k€ par actif et par an pour le type 3), une évolution défavorable en termes de prix du lait ou des intrants, pourrait fragiliser les plus petites d'entre elles. Dans la logique d'agrandissement, accroître leur revenu suppose d'investir dans des équipements plus performants. Mais comme évoqué précédemment, la valeur totale des équipements et bâtiments se trouve alors accrue, et atteint d'après cette étude un million d'euros par actif pour le système de production avec robot de traite. Les revenus des plus petites exploitations laitières avec salle de traite seront probablement insuffisants pour réaliser ces investissements, limitant les possibilités de reprise et conduisant à leur disparition¹⁴. Ne disposant pas de séries de prix du reblochon fermier, nous n'avons pas pu évaluer dans quelle mesure les exploitations fermières sont soumises à une dégradation des prix du fromage en termes réels les incitant elles-aussi à s'agrandir. La trajectoire suivie par certaines d'entre elles d'élargissement de la gamme de produits et de commercialisation en circuits courts et locaux relève toutefois d'une recherche d'accroissement des prix via une intensification en travail, qui répond peut-être

¹⁴ Une autre évolution possible pour ces petites exploitations laitières avec salle de traite serait une recherche d'économie d'intrants. Cette perspective, qui sera évoquée à nouveau plus loin, n'a pas pu être analysée dans le cadre de cette étude.

effectivement à une dégradation des prix du fromage en blanc en termes réels. L'un des facteurs limitants de cette voie, représentée dans cette étude par le quatrième système de production, serait toutefois la capacité limitée du marché local à absorber les volumes concernés : la concurrence entre producteurs fermiers en circuits courts et locaux existe déjà, en particulier hors période touristique, et atteindre des marchés plus lointains génère un surcroît de travail et de coûts. A l'explication de la diminution du nombre d'exploitations agricoles en termes de prix et de revenu, s'ajoutent d'autres éléments ne facilitant pas les transmissions et installations d'exploitations : les concurrences foncières vis-à-vis d'autres usages (résidentiel, routier, industriel, etc.) qui accroissent sa valeur et compliquent le fonctionnement des fermes ; la charge en travail et l'importance de l'astreinte quotidienne, pour la traite (partiellement réduite par le robot pour les exploitations en disposant) et pour la transformation dans les exploitations fermières ; l'importance des investissements à réaliser pour démarrer ou reprendre l'activité, illustrée dans le tableau 5.

La dynamique de diminution du nombre d'exploitations pose également la question de l'évolution de l'équilibre entre les différentes formes d'élevage qui coexistent dans le territoire, certaines parvenant mieux que d'autres à perdurer, voire se développant. Plus précisément, il s'agit ici des équilibres entre exploitations laitières et fermières, et aussi entre exploitations de taille et de niveau d'équipement différents. Les différents types d'exploitation étant comme nous l'avons vu répartis de manière non aléatoire dans le territoire, l'évolution de ces équilibres a des implications spatiales. Les données dont nous disposons sont insuffisantes pour traiter entièrement cette question, mais l'analyse du cahier des charges et des débats auxquels il donne lieu apporte un éclairage intéressant.

Comme déjà évoqué, l'AOP Reblochon est dans l'ensemble plutôt inclusive par rapport aux différentes formes d'élevage de la petite région. A y regarder de plus près, certains éléments de son cahier des charges sont toutefois susceptibles de jouer un rôle dans l'équilibre entre les formes d'élevage, et permettent de sécuriser plus particulièrement certaines d'entre elles. C'est tout d'abord le cas de la distinction entre Reblochon laitier et Reblochon fermier, qui est instruite dans le cahier des charges¹⁵. Cela permet aux deux productions, et donc aux deux types d'élevage, de coexister, tout en limitant la concurrence entre les deux puisque les produits sont différenciés. Sans ces dispositions, la concurrence entre laitiers et fermiers serait plus forte et probablement à l'avantage des laitiers du fait des économies d'échelle dans la transformation. A ce titre, si la demande de passage à une transformation quotidienne et non plus biquotidienne du lait en élevage Reblochon fermier se justifie du point de vue de la charge de travail, cette évolution du cahier des charges, en atténuant les différences entre les deux fabrications, pourrait porter préjudice à terme aux élevages fermiers. Par ailleurs, même s'il n'a pas été inclus dans le cahier des charges dans cette optique, l'interdiction de l'ensilage dans l'alimentation limite l'exclusion – qui existe dans d'autres démarches qualité – des exploitations ne pouvant pas en produire (pour des questions d'accès des équipements et surtout, concernant le maïs, pour des raisons climatiques). La possibilité d'utiliser du maïs ensilage aurait ainsi accru les écarts entre types d'exploitations, probablement à la défaveur des plus petites situées en montagne. Un autre élément est la limite en volume imposée aux élevages produisant du Reblochon fermier, qui est de 500 000 L de lait par an tous produits confondus. Des exploitations fermières de plus grande taille existent, mais elles ne peuvent produire du Reblochon fermier AOP. D'autre part, pour les exploitations situées à plus de 600 m d'altitude, le recours à du foin produit à l'extérieur de la zone AOP est possible

¹⁵ Cette distinction existe également dans l'AOP Saint Nectaire par exemple, mais est moins nette, voire absente, pour d'autres appellations fromagères.

à hauteur de 25% de la ration de base en matière sèche. Cet assouplissement des règles est une forme de soutien aux exploitations de montagne et du plateau des Bornes par rapport à celles de la vallée de l'Arve. Enfin, le cahier des charges de l'AOP Reblochon n'est pas neutre par rapport à l'utilisation de certains équipements. En stipulant que « l'utilisation de mélangeuse distributrice est interdite ainsi que tout appareil qui ré-humidifie le foin ou qui coupe les brins », il limite le développement de la motomécanisation pour l'alimentation des animaux. Le robot de traite (voir encadré) n'est pas, à la différence de l'AOP Comté par exemple, interdit par le cahier des charges du Reblochon, mais la pratique obligatoire de deux traites par jour pour le troupeau et le respect de l'intervalle de huit heures entre les deux traites du troupeau – chaque traite devant durer quatre heures au maximum – inscrits au cahier des charges, compliquent dans la pratique son utilisation dans les élevages AOP et constituent un frein au développement des grandes exploitations disposant de cet équipement. Les difficultés se posent surtout au printemps et en été, lorsque les animaux doivent s'alimenter au pâturage entre les deux traites.

Le bilan de ces différentes influences est celui qui a été dressé dans cette étude : les exploitations fermières de la zone de montagne maintiennent leur contribution à l'AOP Reblochon en nombre de fermes. La situation économique des exploitations laitières avec salle de traite (type 3), plus délicate que celle des exploitations fermières au-delà d'une certaine surface d'après notre analyse, pourrait même renforcer ce constat¹⁶. En termes de volumes, il est clair toutefois que le Reblochon est de plus en plus issu d'exploitations laitières et non fermières, de grande taille, et situées hors de la zone appelée montagne dans cette étude. On voit là à la fois toute la force de cette organisation locale autour de fromages de qualité – sans laquelle les exploitations de montagne n'auraient jamais pu perdurer ainsi –, mais aussi les limites de cet outil dans sa capacité à contrecarrer les tendances plus globales d'évolution des conditions de prix, qui dépendent de politiques nationales et surtout européennes, et font diminuer le nombre d'exploitations.

Le robot de traite controversé

Le robot de traite, dans lequel plusieurs exploitations de la région étudiée ont investi au cours de la dernière décennie, est au cœur de différents débats. Il pose tout d'abord des questions techniques (pour certaines en dehors du champ de cette étude mais qu'il a toutefois semblé intéressant de relever). Les effets de l'utilisation du robot de traite sur la qualité du lait sont ainsi discutés, tant en termes sanitaires que de composition en matières utiles, et des recherches commencent à être disponibles sur le sujet. L'impact du robot sur le bien-être animal est également en question : d'après nos observations et les témoignages d'éleveurs recueillis (qui restent toutefois ponctuels), le robot assurerait une plus grande tranquillité des vaches, tout en permettant une bonne surveillance des animaux par l'éleveur. La compatibilité entre utilisation du robot de traite et pâturage fait également débat. Les éléments que nous avons rassemblés suggèrent que respecter le cahier des charges de l'AOP Reblochon, tant en termes d'importance du pâturage que de nombre de traites et d'intervalle entre traites, est possible avec un robot de traite et des équipements de tri programmés en ce sens. Cela nécessite toutefois de disposer d'un parcellaire regroupé autour de la stabulation dont toutes les exploitations ne disposent pas. Les parcelles plus éloignées ou moins bien agencées ne peuvent plus être pâturées que par les vaches taries et les génisses, ce qui peut conduire à réduire l'importance du pâturage. En conclusion sur ce point, il apparaît que si le robot de traite n'est pas incompatible avec le

¹⁶ Ceci rejoindrait les résultats obtenus dans une étude de la restructuration laitière à l'échelle nationale, plus forte dans les zones intensives que dans les zones de montagne (Dervillé et al., 2010).

pâturage, il ne le facilite pas et n'est pas de nature à renforcer sa place dans les exploitations de la région étudiée.

Mais le questionnement le plus fort relatif au robot de traite qui ressort de cette étude, souvent moins évoqué dans les débats par rapport aux points précédents, est lié à l'agrandissement des exploitations et à l'augmentation du niveau d'équipement qui accompagnent son développement, et qui, on l'a vu, sont indissociables de la diminution du nombre d'exploitations agricoles à moyen et long terme. Ainsi, la diffusion du robot de traite, de même que celle des équipements qui lui sont associés, est de nature à fragiliser l'équilibre entre les différentes formes d'élevage, la densité d'exploitations et l'emploi agricole dans le territoire. L'approche historique développée dans cette étude montre que le robot de traite s'inscrit dans une dynamique de motomécanisation de l'élevage laitier de la région qui a démarré il y a près de 60 ans. Les premières faucheuses et les premiers pipe-lait soulevaient déjà les mêmes questions de développement agricole. Même si elles ne sont pas nouvelles, ces questions n'en restent pas moins cruciales. Le dispositif AOP Reblochon, très efficace on l'a vu pour créer de la valeur et la répartir de manière relativement équitable localement, sera-t-il en mesure d'y apporter des réponses ?

Mieux intégrer les enjeux environnementaux ?

En s'appuyant sur trois races locales, en faisant le choix d'une alimentation des animaux basée sur l'herbe et en limitant le chargement animal ainsi que les apports de fertilisants minéraux, l'AOP Reblochon permet de maintenir des formes d'élevage entretenant une relation relativement harmonieuse avec leur environnement de montagne et piémont. La région d'étude n'est ainsi clairement pas concernée par l'essor du maïs ensilage observé dans les élevages laitiers français sur la période 2000-2014¹⁷, qui ne semble favorable ni du point de vue environnemental ni du point de vue de l'emploi (Devienne et al., 2016 ; Depeyrot, 2017a). Le développement d'élevages laitiers non AOP, en particulier dans la vallée de l'Arve ou le plateau des Bornes où les possibilités d'intensification de la production fourragère via un recours accru aux intrants sont plus importantes, pourrait modifier cet équilibre à la défaveur de l'environnement. Il y a là une raison de plus au maintien de cette AOP et de son rôle structurant pour le territoire.

Plusieurs éléments identifiés au cours de cette étude suggèrent toutefois que la place du pâturage pourrait être confortée. L'utilisation déjà évoquée du robot de traite, l'abandon de la pratique de l'estive et le développement de la distribution de fourrages en vert (maïs notamment) même limitée par le cahier des charges, n'empêchent certes pas le pâturage, mais le rendent plus contraignant ou moins intéressant par rapport aux autres possibilités. Le maintien du pâturage en estive par les vaches laitières, ou à défaut par les génisses, paraît crucial : ces espaces sont à l'origine-même du produit Reblochon, ils offrent une végétation spontanée abondante en période estivale et sont maintenus ouverts par le pâturage, contribuant ainsi au développement touristique hiver (ski) comme été (randonnée). A ce titre, des actions de développement telles que celle engagée récemment visant à renforcer l'utilisation des alpages en abordant conjointement les questions foncières (statut et aménagements), d'équipements (pour la traite et pour la transformation) et d'organisation du travail apparaissent particulièrement pertinentes. La place du pâturage dans les élevages de la région étudiée

¹⁷ D'après cette étude, « en 2014, les systèmes laitiers consacrant plus du tiers de leurs surfaces fourragères au maïs représentaient 63 % des exploitations laitières françaises, contre 42 % en 2000 » (Depeyrot, 2017a). « Dans les zones de montagne et de piémonts, les systèmes herbagers restent majoritaires, avec 71 % des exploitations en 2014, une proportion quasiment stable par rapport à 2000. En revanche leur place s'est érodée en volume, puisque les deux tiers du lait de montagne et piémonts reposaient sur des systèmes herbagers en 2000, contre 58 % en 2014 » (Depeyrot, 2017b).

est également dépendante de la saisonnalité de la production. Comme déjà évoqué, la demande de Reblochon est maximale en hiver et la période de plus forte production de lait ne coïncide donc pas avec la pousse de l'herbe. Le développement de la consommation de Reblochon en dehors de la période hivernale comme fromage à plateau, auquel travaillent les opérateurs de la filière et le syndicat interprofessionnel, permettrait à la production laitière d'être plus en phase avec les disponibilités fourragères du territoire et renforcerait la place du pâturage. L'accroissement de la création de valeur dans la filière Abondance, dont la consommation est moins saisonnée et qui a une durée de conservation plus longue que le Reblochon, irait dans le même sens.

Le renforcement de la place du pâturage est susceptible d'améliorer l'impact environnemental de l'élevage dans la région étudiée, mais peut-être également ses performances économiques. Des études conduites dans des conditions pédo-climatiques variées ont en effet mis en évidence que des systèmes laitiers herbagers s'appuyant sur les principes de l'agro-écologie, en réduisant significativement les consommations d'intrants et de capital fixe, créent beaucoup de richesse à l'hectare (Garambois, 2011 ; Devienne et al., 2016 ; Devienne et al., 2017). Ils génèrent des revenus comparables, voire supérieurs, à ceux des autres systèmes de production laitiers des mêmes territoires, sont moins dépendants des subventions de la politique agricole commune et plus résilients face aux variations de prix. La comparaison des rapports valeur ajoutée sur produit brut des systèmes herbagers étudiés dans ces travaux avec ceux obtenus pour les quatre systèmes de production modélisés en Haute-Savoie¹⁸ suggère que des marges de manœuvre existent pour le développement de systèmes herbagers plus économes dans l'AOP Reblochon. D'autres analyses resteraient toutefois à conduire, pour vérifier que dans des conditions de prix du lait aussi élevées que dans la zone Reblochon et de production centrée sur la période hivernale, l'effet de la réduction des coûts via le pâturage l'emporte bien sur l'effet d'accroissement des volumes dans la constitution du revenu. Si cela se confirme, les élevages de Haute-Savoie, combinant prix de vente élevé et diminution des coûts, mettraient toutes les chances de leur côté pour perdurer et contribuer au développement du territoire.

Références

- Allefresde, M., 1952. Les fabrications fromagères en Haute-Savoie. *Revue de géographie alpine*, tome 40, n°4, 625-641.
- Aubron C., Noël L. et Lasseur J., 2016. Labor as a driver of changes in herd feeding patterns: evidence from a diachronic approach in Mediterranean France and lessons for agroecology. *Ecological Economics* 127: 68–79.
- Aubron C. et Nozières-Petit M.-O., 2016. Diversité des exploitations dans le territoire et résultats technico-économiques comparés. Module "Élevage et territoire" en Lozère, 2015-2016, Montpellier SupAgro, diaporama de synthèse, 42 p.
- Aubron C., Peglion M., Nozières M.-O., Boutonnet J.-P., 2014. Démarches qualité et pastoralisme en France. *Revue de géographie alpine*, 102-2.
- Borres J.-B. et Hiaux A., 2016. Analyse-diagnostic de l'agriculture en Aubrac. Mémoire ingénieur agronome AgroParisTech, dominante d'approfondissement Développement Agricole, 208 p.

¹⁸ Le rapport VAN/PB varie entre 50 et plus de 70% pour les systèmes herbagers étudiés dans ces travaux, alors qu'il est proche de 35% pour les quatre systèmes de production modélisés dans ce rapport.

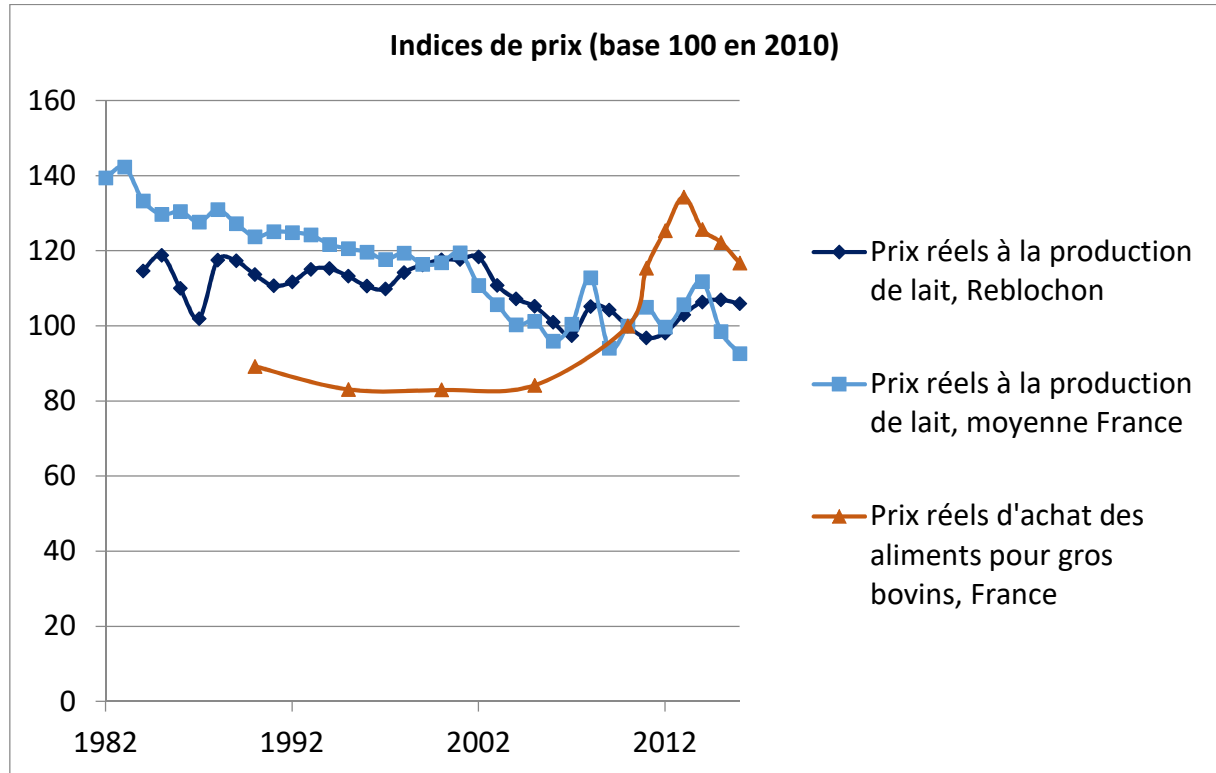
- Ceraq et GIS Alpes-Jura, 2015. Trajectoires d'évolution des systèmes laitiers et des résultats économiques sur la période 2000-2012. Etude sur la zone AOP Reblochon, 14 p.
- Charroin, T., Veysset, P., Devienne, S., Fromont, J.-L., Palazon, R., Ferrand, M., 2012. Productivité du travail et économie en élevages d'herbivores: définition des concepts, analyse et enjeux. INRA Productions Animales 25, 193.
- Chatellier V. et Delattre F., 2003. La production laitière dans les montagnes françaises une dynamique particulière pour les Alpes du Nord. INRA Productions animales 16 (1), 61-76.
- Cochet, H., Devienne, S., 2006. Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole: une démarche à l'échelle régionale. Cahiers agricultures 15, 578-583.
- Cochet, H., 2011. L'agriculture comparée. Quae, Versailles, 159 p.
- Depeyrot, J.-N., 2017a. Les transformations du paysage laitier français avant la sortie des quotas. Analyse CEP n°108. <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/analyse1081712.pdf>
- Depeyrot, J.-N., 2017b. Base de données ADEL et changements des exploitations laitières françaises, CEP, NESE n° 42, 7-37.
- Dervillé M., Cahuzac E., Raboisson D., Maigne E. et Allaire G., 2010. Déterminants individuels et territoriaux des cessations laitières. Colloque SFER, 4emes Journées de recherche en sciences sociales – 9-10 décembre 2010, 21p.
- Dervillé M., 2012. Territorialisation du secteur laitier et régimes de concurrence : le cas des montagnes françaises et de leur adaptation à l'après-quota. Thèse de doctorat, AgroParisTech, 555 p.
- Dervillé M. et Allaire G., 2014. Quelles perspectives pour les filières laitières de montagne après la suppression des quotas laitiers ? Une approche en termes de régime de concurrence. INRA Productions animales 27 (1), 17-30.
- Devienne S., Garambois N., Mischler P., Perrot C., Dieulot R., Falaise D., 2016. Les exploitations d'élevage herbivore économes en intrants (ou autonomes) : quelles sont leurs caractéristiques ? Comment accompagner leur développement ? Rapport d'étude pour le CEP, MAAF, 165 p.
- Devienne S., Garambois N., Dieulot R. et Lebahers, G., 2017. Les systèmes de production économes et autonomes pour répondre aux enjeux agricoles d'aujourd'hui. Théma, Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, Ministère de la transition écologique et solidaire, 41 p.
- Duvaleix S., Cordier J., Hovelaque V., 2003. Vers un nouvel engagement coopératif dans le secteur laitier. Revue Internationale de l'Économie Sociale 288, 37-47.
- Garambois, N., 2011. Des prairies et des hommes: agro-écologie, création de richesse et emploi en élevage bovin. Paris, Thèse de doctorat, AgroParisTech, 595 p.
- Gide C. et Houssel J.-P., 1992. Le décolletage dans la vallée de l'Arve : un district industriel face à la mutation contemporaine. Revue de géographie de Lyon, vol. 67, n°3, L'industrialisation en milieu rural dans la région Rhône-Alpes, 199-208.
- Guérin, J.-P., 1972. Les fruitières savoyardes (Savoie et Haute-Savoie). Revue de géographie alpine, tome 60, n°3, 453-466.
- Kroll J.-C., Trouvé A. et Déruaz M., 2010. La sortie des quotas laitiers : Etat des lieux et perspectives en Europe. Document de recherche CESAER Sortie des quotas laitiers, tome 3, 57 p.
- Lacoste M., Lawes R., Ducourtieux O. et Flower K., 2018. Assessing Regional Farming System Diversity Using a Mixed Methods Typology: The Value of Comparative Agriculture Tested in Broadacre Australia. Geoforum 90: 183-205.
- Mazoyer M. et Roudart L., 1997. Histoire des agricultures du monde Du néolithique à la crise contemporaine. Éditions du Seuil, 545 p.

- Méjean P., 1928. Le bassin de Bonneville (Haute-Savoie). *Revue de géographie alpine*, tome 16, n°1, 5-168.
- Mouly P., 2015. Application du Paquet Lait en ovin lait, quelles perspectives pour la filière et les exploitations du Rayon Roquefort ? Analyse de l'influence des dispositifs de coordination sur les stratégies individuelles des exploitations. Mémoire de fin d'études de l'INP-ENSAT. 92p.
- Nozières-Petit M.O., Baritoux V., Couzy C., Dervillé M., Perrot C., Sans P., You G., 2018. Transformations des filières françaises de produits carnés et laitiers : la place des éleveurs en question. *Inra Productions Animales*. Sous presse.
- Peglion M., Aubron C., Nozières M.O., Lasseur J., 2016. Elevages et filières ovins préalpins en quête de viabilité. Dans : Napoléone M. (ed.), Ben Salem H. (ed.), Boutonnet J.P. (ed.), López-Francos A. (ed.), Gabiña D. (ed.). *The value chains of Mediterranean sheep and goat products. Organisation of the industry, marketing strategies, feeding and production systems. Options Méditerranéennes, Série A, Séminaires Méditerranéens*, n. 115, 145-150.
- Réseaux d'élevage, 2014. *Systèmes Bovins Lait. Cas Concrets 2014 en Bretagne*. 50 p.
- Suaci Montagn'Alpes, SIDAM, ACAP, ARDAR, APCA, CA PACA, CA Occitanie, CA Bourgogne France-Comté, CERPAM, Réseau Pastoral Auvergne-Rhône-Alpes, 2018. Synthèse des travaux du projet AgroPastoM dans le cadre de la Mobilisation Collective pour le Développement Rural, 73 p.
- Trouvé A., Dervillé M., Gouin D.-M., Pouch T., Briot X., Fink-Kessler A., Kroll J.-C., Lambaré P., Rat-Apsert O., 2016. Étude sur les mesures contre les déséquilibres de marché : Quelles perspectives pour l'après quotas dans le secteur laitier européen ? Rapport d'étude pour le MAAF et FranceAgriMer, 283 p.

Annexe 1

Evolution des prix réels du lait collecté (France, zone AOP Reblochon) et des aliments, 1982-2016

(Prix du lait France : FAOSTAT ; Prix du lait zone AOP Reblochon : FDCL ; Inflation : Banque mondiale ; Indice des prix des aliments gros bovins : Agreste)

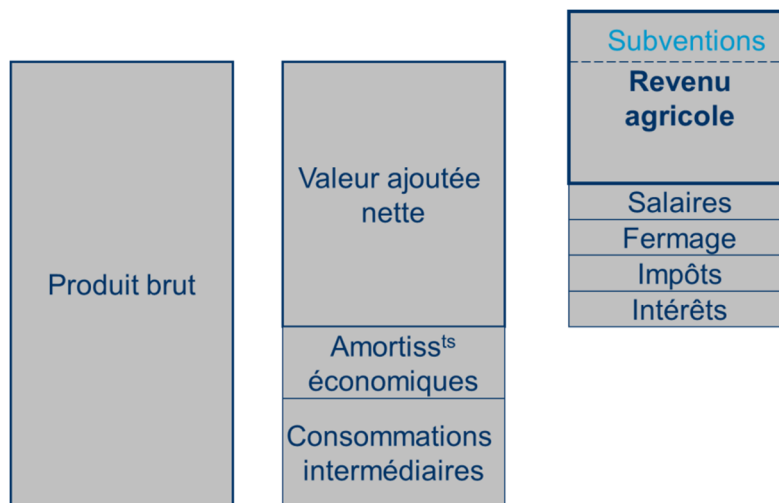


Annexe 2

Calcul des indicateurs économiques

L'évaluation économique utilisée dans ce rapport repose sur deux grandeurs (voir figure ci-dessous). La **valeur ajoutée** correspond à la richesse créée au cours du processus de production et mesure l'efficacité économique du système. Le **revenu agricole** représente la part de cette richesse créée qui reste entre les mains de l'agriculteur, après redistribution le cas échéant aux autres agents économiques (Etat, banque, propriétaire foncier, salariés, etc.) ayant fourni certains moyens de production.

Calcul de la valeur ajoutée et du revenu agricole (adapté de Cochet, 2015)



Le produit brut est égal à la somme des valeurs des productions générées au cours de l'année. Les consommations intermédiaires correspondent aux biens et aux services entièrement consommés dans la production de l'année.

Les amortissements économiques correspondent à la consommation annuelle d'équipements, de bâtiments, d'aménagements, etc. de durée pluriannuelle. Le calcul des amortissements économiques est basé sur la durée d'utilisation réelle des équipements et diffère en ce sens des amortissements comptables.

Les subventions correspondent à un transfert de valeur ajoutée au profit des agriculteurs et sont donc ajoutées à la VAN pour calculer le revenu.